



L'action sanitaire ensemble

GDS

Creuse

**Assemblée Générale
07 septembre 2020**

Le sanitaire... j'adhère !



Rapport moral et d'activités



L'année 2019 a été marquée par les évènements suivants :

- Une météorologie défavorable avec une forte sécheresse estivale d'où un impact alimentaire sur les troupeaux et l'implication sanitaire correspondante.
- Une situation sanitaire régionale (Nouvelle-Aquitaine) demandant de la vigilance vis à vis la tuberculose bovine (74 % des cas nationaux en Nouvelle-Aquitaine) et des myiases à *Wohlfahrtia magnifica* (maladie émergente dans les départements 16, 86 et 87 avec une identification en Creuse).
- La publication de l'arrêté ministériel fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD.
- La FRGDS Nouvelle-Aquitaine reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal sur la région pour la période 2020-2024.
- Une présence confirmée de la besnoitiose en Creuse.
- Une situation départementale toujours aussi favorable vis-à-vis des autres dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^{ème} catégories.

Six grands axes nous ont mobilisés :

- La poursuite de la sensibilisation à la biosécurité en élevage.
- L'amplification des atouts de notre statut départemental très favorable vis à vis des dangers sanitaires de 1^{ère} et 2^{ème} catégories : brucellose, tuberculose, leucose, varron et IBR... (moins de 1 % de cheptels positifs en IBR) apprécié et remarqué pour la commercialisation !
- Le plan BVD avec une connaissance de la situation épidémiologique départementale permettant un retour sur expérience qui nous oriente vers un schéma virologique (prélèvement du cartilage auriculaire sur tous les veaux).
- La mobilisation pour les différentes espèces avec des actions pour les sections départementales ou régionales apicole, caprine, équine, ovine et porcine.
- La mise à disposition d'un outil Web pour la consultation et le téléchargement de vos données sanitaires.
- L'approche collective inter et intra-cheptels appuyée sur la biosécurité, base de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! » avec la « boîte à outils » GDS Creuse encore étoffée, en pleine concertation avec les vétérinaires, d'où notre adage : **« Renforçons notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable ».**

Ce rapport d'activités présente, pour les missions de GDS Creuse, les points essentiels du bilan de la campagne précédente.

Qualification, appellation, suivi de cheptel – Contexte général

La gestion des prophylaxies des dangers sanitaires de 1^{ère} catégorie pour les bovins (brucellose, leucose, tuberculose) s'effectue dans un cadre de délégation par l'Etat à l'OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) pour le domaine animal.

OVS régional : passage du GRASL à la FRGDS Nouvelle-Aquitaine

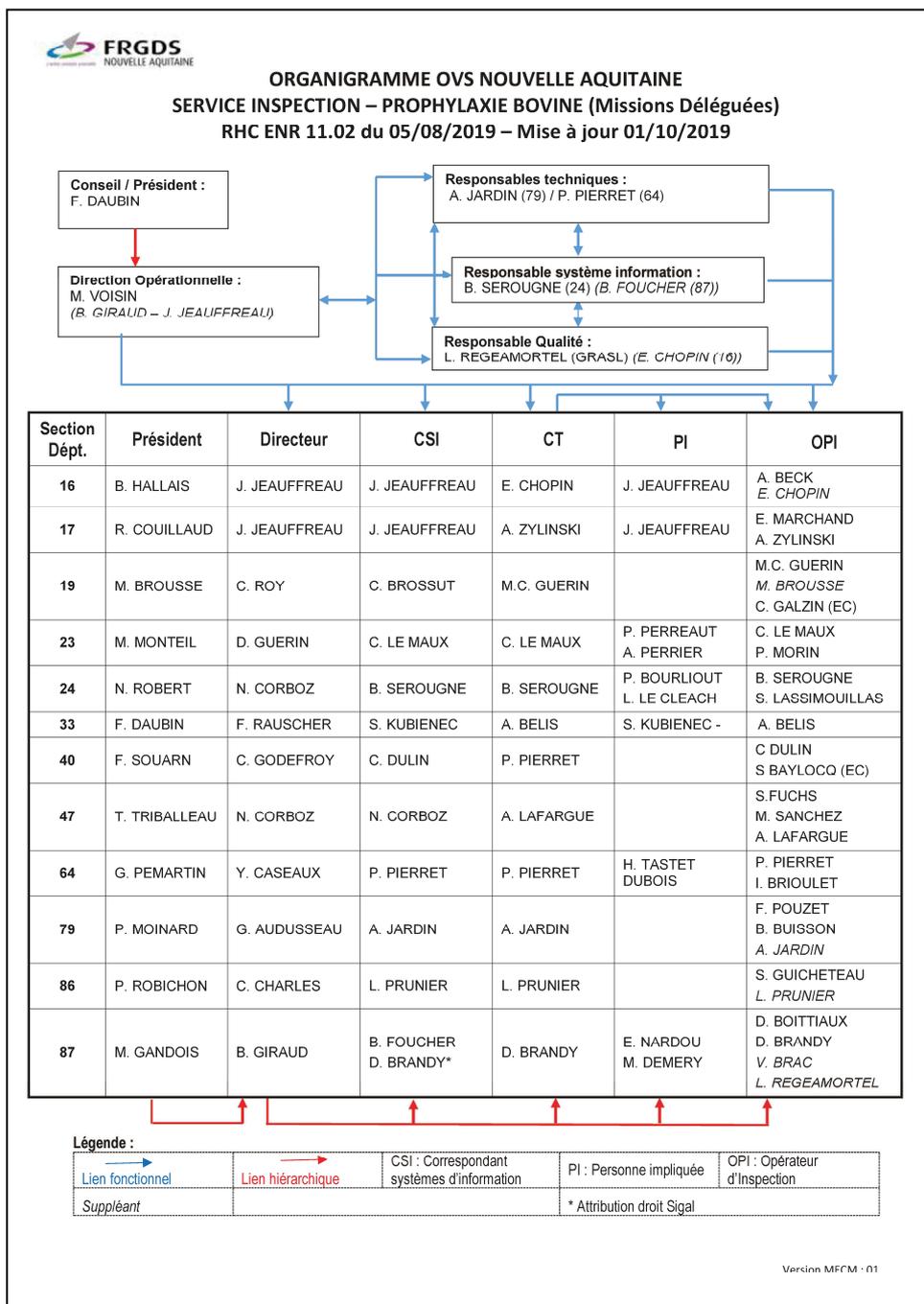
Le GRASL avait été reconnu en tant qu'Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) pour le domaine animal pour la région Limousin par l'arrêté ministériel du 31/03/2014. Il a réalisé les contrôles délégués selon une convention cadre signée pour une période de 5 ans couvrant les années 2015 à 2019.

Avec la modification des régions, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été reconnue OVS pour le domaine animal le 01/10/2019 pour la région Nouvelle-Aquitaine. Un transfert d'accréditation est alors intervenu du GRASL vers la FRGDS Nouvelle-Aquitaine avec un nouvel organigramme.

Le premier audit interne croisé (audit de chaque région par le binôme Responsable Qualité / Responsable Technique d'une autre région) s'est déroulé pour la Nouvelle-Aquitaine les 17 et 18 juin 2019 à Mont de Marsan dans Les Landes. Le second est prévu les 16 et 17 juin 2020 à Périgueux.

En matière d'audit externe, le 1^{er} audit COFRAC Nouvelle-Aquitaine s'est déroulé le 06 novembre 2019 à Aytré en Charente Maritime qui a permis de maintenir l'accréditation et le prochain est prévu en septembre 2020.

Par arrêté ministériel du 19/12/2019, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a été reconnue OVS pour le domaine animal pour la région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2020-2024.



Conventions relatives à l'exécution des tâches déléguées et des missions confiées en filière bovine

L'exécution des tâches déléguées et missions confiées en filière bovine est encadrée par 2 conventions :

- Une convention cadre quinquennale :
 - Pour la période 2014-2019, cosignée par le Préfet de chaque département et le Président du GRASL.
 - Pour la période 2020-2024, cosignée par le Préfet de chaque département et le Président de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.
- Une convention technique et financière signée par le Préfet de chaque département et le Président du GRASL pour la période 01/07/2018-30/06/2019 pour un montant de 41.383,00 € (33.506,00 € prophylaxie et 7.877,00 € ASDA).

Pour la campagne 2018/2019 :

- Concernant la prophylaxie bovine : 2.917 DAP ont été imprimés et envoyés aux vétérinaires, 2.555 interventions ont été renseignées dans SIGAL, 2.623 rapports d'inspection et 158 décisions de non-réalisation ont été générés, 1.141 cheptels ont été suivis et éventuellement contactés individuellement téléphoniquement, 126 pour sous-réalisation d'effectifs ou délai de réalisation supérieur à 90 jours, 593 pour prophylaxie partielle à plus de 70 jours et 422 élevages avec des interventions non-réalisées. Les élevages en écart à la fin de la campagne ont été transmis à la DDCSPP qui a instruit ces dossiers. Par ailleurs, 23 cheptels ont été suivis pour 76 étiquettes surnuméraires suite à une mauvaise identification des prélèvements.
- Concernant la gestion des introductions bovines :
 - En atelier non-dérogatoire : 3.320 dossiers suivis pour 14.748 animaux introduits et 215 anomalies relevées. Gestion de 99 dossiers pour 249 animaux pour absence de brucellose et de 77 dossiers pour 279 animaux pour absence de tuberculose.
 - En atelier dérogatoire : 576 dossiers suivis pour 13.678 animaux introduits.
- Concernant l'édition des ASDA :
 - Le montant financier de la convention de délégation d'impression GDS Creuse-EDE pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2019 est de 13.093,00 €.
 - Edition par GDS Creuse et délégation de l'impression des ASDA vertes à l'EDE :
 - Edition ASDA de naissances : 160.858 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition ASDA de modifications bovins : 2.887 ASDA éditées et déléguées pour impression.
 - Edition, impression et envoi des ASDA vertes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 15.050 ASDA imprimées et envoyées.
 - Impression ASDA pour changement d'appellation : 2.879 ASDA rééditées et échangées.
 - Impression ASDA duplicata et réédition : 1.155 ASDA rééditées et échangées.
 - Edition, impression et envoi des ASDA jaunes par GDS Creuse :
 - Impression ASDA d'introductions : 13.678 ASDA imprimées et envoyées.

Convention quadripartite pour l'exécution des missions déléguées

Cette convention formalise les relations entre la DDCSPP23 et 87, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine (sections Creuse et Haute Vienne), le LDA23 et les représentants des vétérinaires 23 et 87 pour les interventions réalisées, dans le cadre des prophylaxies bovines de la brucellose, de la tuberculose et de la leucose enzootique pour les prélèvements réalisés sur le sang. Une attention particulière est demandée aux vétérinaires quant à la validation de leur intervention avec les informations portées sur le DAP : nombre d'animaux testés, état d'avancement de la prophylaxie (totale, partielle ou finale), date d'intervention, signature et cachet avec n° ordinal national personnel, signature par l'éleveur.

Conventions tripartites pour l'exécution des missions déléguées

Pour les prélèvements sur le lait, une convention formalise les relations entre les DDCSPP, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine et chaque laboratoire laitier (AGROLAB'S et LILCO pour la Creuse).

Prophylaxies bovines

Le bon état sanitaire creusois et l'implication de tous a permis un allègement des prophylaxies depuis 1999. La Creuse est **indemne de brucellose, tuberculose, leucose et varron**.

Campagne de prophylaxie bovine 1^{er} octobre – 31 mai			
Prophylaxies de cheptel obligatoires			
Brucellose	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie individuelle annuelle sur 20 % des bovins >24 mois. <i>Elevage laitier</i> : contrôle annuel sur lait de mélange.		
Leucose	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie individuelle sur 20 % des bovins >24 mois tous les 5 ans. <i>Elevage laitier</i> : contrôle sur lait de mélange tous les 5 ans.		
IBR	<table border="1"> <tr> <td> <p><u>Cheptels avec statut IBR indemne ou en cours de qualification</u> <i>Elevage allaitant</i> : dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 24 mois et plus. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.</p> <p><u>Cheptels avec statut en cours d'assainissement ou non-conforme</u> Dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 12 mois et plus non-connus positifs</p> </td> <td> <p>Vaccination ou élimination de tous les bovins connus positifs vers un abattoir ou un atelier d'engraissement en bâtiment dédié</p> </td> </tr> </table>	<p><u>Cheptels avec statut IBR indemne ou en cours de qualification</u> <i>Elevage allaitant</i> : dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 24 mois et plus. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.</p> <p><u>Cheptels avec statut en cours d'assainissement ou non-conforme</u> Dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 12 mois et plus non-connus positifs</p>	<p>Vaccination ou élimination de tous les bovins connus positifs vers un abattoir ou un atelier d'engraissement en bâtiment dédié</p>
<p><u>Cheptels avec statut IBR indemne ou en cours de qualification</u> <i>Elevage allaitant</i> : dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 24 mois et plus. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.</p> <p><u>Cheptels avec statut en cours d'assainissement ou non-conforme</u> Dépistage annuel systématique en sérums de mélange sur tous les bovins de 12 mois et plus non-connus positifs</p>	<p>Vaccination ou élimination de tous les bovins connus positifs vers un abattoir ou un atelier d'engraissement en bâtiment dédié</p>		
Varron	Contrôles aléatoires et orientés par sérologies de mélange.		
Prophylaxie de cheptel systématique			
BVD	<i>Elevage allaitant</i> : sérologie mélange annuelle sur les 24-48 mois. <i>Elevage laitier</i> : contrôle semestriel sur lait de mélange.		
Recherches volontaires			
Paratuberculose	Dépistage sérologique individuel annuel pour les élevages en faisant la demande.		
Besnoitiose	Dépistage sérologique individuel annuel pour les élevages en faisant la demande.		
Grande douve	Dépistage sérologique de mélange sur certains lots pour les élevages en faisant la demande.		
Protéines Associées à la Gestation (PAG)	Diagnostic de gestation sur les tubes de prophylaxie pour les élevages en faisant la demande à leur vétérinaire sanitaire au moment des prélèvements.		

Pour la tuberculose bovine, en 2019, 74 % des cas français se trouvaient en Nouvelle-Aquitaine. Devant cette situation, rappelons à tous l'importance d'être vigilant et rigoureux par rapport aux mesures prescrites.

Hypodermose bovine (varron)

Les GDS sont chargés du programme de lutte et de surveillance. Les résultats favorables obtenus depuis octobre 2005 ont permis à nos élevages d'acquiescer le statut « Cheptel assaini en varron » et cette mention est portée sur les ASDA. Ce niveau de statut est maintenu grâce à des dépistages annuels aléatoires et orientés.

Pour la campagne 2018/2019, 30 élevages étaient prévus en dépistage du 1^{er} décembre 2018 au 31 mars 2019 : 13 élevages en contrôles aléatoires (10 allaitants et 1 mixte) et 17 en contrôles orientés.

Les sérologies, les résultats de lait de grand mélange favorables, le contrôle visuel dans 1 élevage n'ayant pas eu de résultat au cours de la période impartie, ainsi que la gestion des introductions, nous ont permis de maintenir le statut de « Cheptel assaini en varron » pour tous les élevages de notre département.

BVD – Un déploiement progressif de l'arrêté ministériel du 31/07/2019

L'arrêté ministériel BVD du 31/07/2019 a pour objet de mettre en place la première étape du programme d'éradication de la BVD avec la mise en oeuvre obligatoire des activités suivantes :

1. Surveillance de tous les troupeaux (recherche directe du virus BVD sur tous les veaux à la naissance ou analyses sérologiques).
2. Assainissement des troupeaux infectés de BVD par élimination des IPI.
3. Restriction à la circulation des IPI, des infectés ou susceptibles de l'être.

Depuis la campagne 2017-2018, la BVD est recherchée par sérologie de mélange sur tous les bovins de 24 à 48 mois prélevés en sang ou par dépistage sur lait de tank. Lors de mélange positif, le détenteur et le vétérinaire sont contactés pour analyser la situation.

En 2018-2019, sur 2.231 élevages dépistés, 1.177 (52,7 %) ont eu des résultats négatifs. Cela signifie que ces élevages n'ont pas été confrontés à la BVD au cours des 4 dernières années.

Pour les 1.054 cheptels avec résultats positifs, la situation est plus complexe.

370 cheptels (16,6 %) ont été identifiés comme vaccinant BVD.

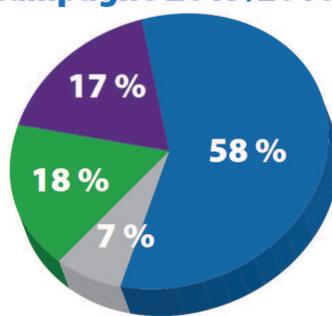
443 (19,9 %) ont eu des résultats fortement positifs dus à une circulation virale récente.

241 (10,8 %) ont été classés faiblement positifs du fait d'une circulation virale plus ancienne ou débutante.

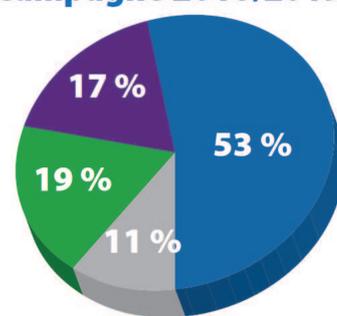
277 (12,4 %) cheptels négatifs en 2018 ont présenté des résultats positifs en 2019, témoin d'une contamination récente.

Une situation très variable s'observe suivant les cantons avec certains beaucoup plus touchés et suivant les communes par effet de voisinage.

Campagne 2017/2018



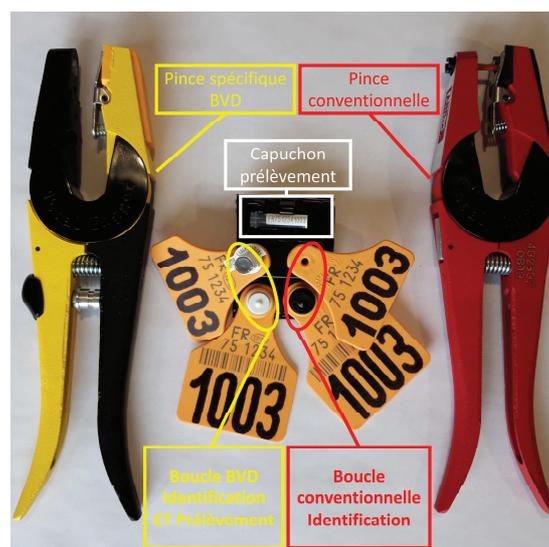
Campagne 2018/2019



■ Négatifs ■ Positifs faible ■ Positifs forts ■ Vaccinés

Un plan d'assainissement est proposé à tous les élevages en circulation virale. L'assainissement passe par la détection, l'isolement et l'élimination des IPI, porteurs permanents du virus. L'analyse se fait principalement en PCR, technique qui met en évidence l'ARN du virus, à partir d'un prélèvement sanguin ou de cartilage auriculaire.

Tous les élevages ayant eu des résultats positifs à la prophylaxie sans historique de vaccination ont été invités à commander des boucles 2 en 1 (boucles préleveuses de cartilage auriculaire) auprès de l'EDE. 350 cheptels ont mis en place ce dépistage pour plus de 25.000 boucles analysées. Cela a permis de mettre en évidence 118 animaux porteurs du virus, plus 31 dépistés sur sang, qui ont été éliminés ou sont en attente de reconrôle. En concertation avec le vétérinaire de l'exploitation, 44 élevages ont été visités par GDS Creuse sur cette campagne suite à la mise en évidence d'une circulation virale par la prophylaxie ou par un animal virologiquement positif.



L'accompagnement de GDS Creuse est technique (information de tous les cheptels en fonction de leur situation) et financier (mutualisation du coût des analyses sérologiques et PCR BVD, paiement de la visite de mise en place du plan par le vétérinaire de l'exploitation, aide à l'élimination des IPI).

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie avec un impact sanitaire et économique conséquent. Les caractères insidieux et inguérissable de cette maladie demandent une mise en place rapide d'un plan d'assainissement dès son diagnostic dans son élevage.

17 élevages se sont engagés dans un plan paratuberculose au cours de cette campagne dont 15 dans le cadre des alertes émises par GDS Creuse suite à des résultats ponctuels positifs (suspicion clinique, résultat positif à la vente) en relation avec le vétérinaire en charge du suivi de l'élevage. Le dépistage sérologique est annuel et individuel par sérologie pour les élevages en faisant la demande.

La maîtrise de la clinique et l'assainissement d'un élevage vis à vis de la paratuberculose demandent une forte implication de l'éleveur et du vétérinaire associée au suivi de GDS Creuse qui apporte ses aides :

- Techniques : suivi annuel de chaque élevage avec adaptation du plan en fonction des résultats et des alertes, visite des nouveaux engagés où la maladie est détectée.
- Financières avec une aide aux analyses, une prise en charge des visites vétérinaire sanitaire/GDS et des recontrôles des animaux positifs en faible nombre.

Les éleveurs peuvent également aller vers l'apport de garantie, défini dans le cadre d'un référentiel national. C'est un outil pour :

- Les cheptels vendeurs de reproducteurs pour les races confrontées à cette problématique. Les élevages adhérents au Herd-Book Limousin ont une obligation de dépistage de la paratuberculose, 90 % des élevages creusois adhérents au HBL bénéficient de l'apport de garantie. Les stations d'évaluation ne reçoivent que des veaux provenant d'élevages sous apport de garantie ou ayant au moins une année de dépistage négative.
- Les cheptels préparant leur cessation d'activité avec transfert du cheptel. Cette situation doit être réfléchiée et mise en place suffisamment longtemps avant de partir à la retraite.

Sur les 352 élevages engagés en Creuse, 184 élevages sont sous apport de garantie, dont 90 élevages HBL. Les autres élevages sous apport de garantie sont pour une majorité des élevages sortant d'assainissement et souhaitant poursuivre le dépistage ou des éleveurs envisageant la cessation de leur activité et qui souhaitent transmettre un cheptel sain. Ceci fait suite à la sensibilisation mise en place par GDS Creuse depuis des années.

Paratuberculose : Nombre d'élevages en suivi en Creuse									
	31 07 2011	31 07 2012	31 07 2013	31 07 2014	31 07 2015	31 07 2016	31 07 2017	31 07 2018	31 07 2019
Nombre de cheptels engagés	301	304	323	336	345	343	344	353	352
Nombre de cheptels sous apport de garantie	148	157	153	144	157	170	175	180	184
Nombre de cheptels en acquisition garantie	34	23	21	24	22	21	17	22	25
Nombre de cheptels en assainissement	119	124	149	168	166	152	152	151	143

De plus, l'historique accumulé permet de renforcer les garanties apportées, même dans les élevages non encore sous apport de garantie par rapport aux cheptels tout venant.

Le statut de cheptel d'origine est à connaître lors de toute introduction, d'où l'intérêt de consulter www.gdscreuse.fr ou GDS Creuse pour obtenir la liste des élevages creusois avec un statut favorable.

AUTRES SECTIONS

PROPHYLAXIES OBLIGATOIRES		
<i>Campagne de prophylaxie sur l'année civile</i>		
	Aujeszky	Dépistage annuel des suidés (porcs et sangliers) sur 15 reproducteurs ou 20 charcutiers pour tous les élevages plein-air et élevages sélectionneurs multiplicateurs.
	SDRP	Dépistage annuel des porcs dans tous les élevages . Critères en fonction des élevages.
<i>Campagne de prophylaxie du 1^{er} avril au 30 septembre</i>		
	Brucellose ovine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
	Brucellose caprine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
<i>Campagne de prophylaxie du 1^{er} avril au 30 septembre</i>		
	Brucellose caprine	Dépistage tous les 5 ans sur la totalité des mâles non castrés âgés > 6 mois, de tous les animaux introduits (hors naissance) dans l'exploitation depuis le contrôle précédent et 25 % des femelles en âge de reproduire avec un minimum de 50 femelles, sinon toutes les femelles doivent être contrôlées.
	CAEV	Dépistage annuel individuel par sérologie sur les caprins de plus de 6 mois pour les élevages en faisant la demande.
PROPHYLAXIES VOLONTAIRES		
	Tremblante	Programme de génotypage basé sur le volontariat et billet de garantie conventionnelle.
	Visna maëdi	Dépistage annuel de tous les béliers > 12 mois et : <ul style="list-style-type: none"> • Toutes les femelles > 24 mois => élevages < 50 brebis • 50 brebis au plus => élevages > 50 brebis

PORCINS

La maladie d'Aujeszky et le SDRP

En concertation avec la DDCSPP, GDS Creuse supervise la prophylaxie Aujeszky.

En 2019, 30 élevages sur 30 devant faire l'objet de la surveillance de cette maladie ont été dépistés. Tous les cheptels dépistés ont présenté des résultats négatifs en Aujeszky ce qui a permis de confirmer le statut de « département indemne de maladie d'Aujeszky ».

Notre département est engagé dans un système d'apport de garantie vis-à-vis du Syndrome Dysgénésique Respiratoire Porcin (SDRP) dans le cadre d'un dépistage généralisé en Nouvelle-Aquitaine.

En 2019, 98 élevages sur les 100 concernés ont fait l'objet de dépistage. Après levée de 7 suspicions, tous les résultats se sont avérés favorables. Tous ces élevages se sont vu délivrer des attestations d'apport de garantie vis-à-vis du SDRP.

Le maintien de cette situation très favorable dans notre département passe par ce contrôle annuel et par une vigilance par rapport aux introductions, notamment en provenance de zones non-indemnes de SDRP. Il est donc indispensable de s'assurer du statut des animaux avant toute introduction.

Par ailleurs, dans le cadre de l'Arrêté Ministériel Biosécurité Porcine du 16 octobre 2018, GDS Creuse s'est investi dans la formation des éleveurs en partenariat avec les services de la Chambre d'Agriculture.

OVINS

Tremblante : programme départemental de génotypage

Grâce à une aide du Conseil Départemental de 50 % des frais de prélèvements et d'analyses, le programme départemental de génotypage a permis le contrôle dans 3 élevages. Pour cette campagne, le montant versé par GDS Creuse, via des fonds du Conseil Départemental, est de 71,04 €.

Visna maëdi : programme d'aide au dépistage

Sur ses fonds propres, GDS Creuse prend en charge 50 % du montant des frais afférents au dépistage. 4 élevages ont fait la demande pour un montant de prise en charge de 344,64 €.

Le Billet de Garantie Conventiionnelle Ovin – Caprin

Qu'il s'agisse d'installation, d'agrandissement de troupeau, de renouvellement de reproducteurs, les introductions d'animaux constituent des phases à hauts risques sanitaires. C'est pourquoi le GRASL a mis en place le Billet de Garantie Conventiionnelle. Cet outil permet d'échanger sur d'éventuelles problématiques d'élevage. En cas d'investigations, l'ensemble des frais d'analyses est pris en charge à hauteur de 50 %. Les BGC sont disponibles chez les vétérinaires, auprès des techniciens OBL ou directement à GDS Creuse.

Le programme de maîtrise des risques sanitaires ovins

Il a pour objectif d'apporter un appui technique et financier à tout élevage confronté à une pathologie de groupe (avortements, parasitisme, maladies respiratoires...). Les frais relatifs à cette action pour les analyses, visites, prélèvements, informations sont pris en charge à hauteur de 50 %.

CAPRINS

Paratuberculose : aide à la vaccination Gudair

La paratuberculose provoque chez les petits ruminants, et plus particulièrement les chèvres, un amaigrissement et des pertes de production très importants, le plus souvent sans diarrhée associée. Compte-tenu du coût des analyses et de la durée d'un cycle de production, la maîtrise par dépistage de tous les animaux n'est pas le mode de gestion retenu. On utilise plutôt la vaccination de toutes les chevrettes mises à la reproduction avec un vaccin sous ATU, le Gudair.

En 2019, 3 élevages ont bénéficié de l'aide à la vaccination pour un montant de 1.030 €.

EQUINS

Artérite virale (AVE), métrite contagieuse (MCE), anémie infectieuse (AIE), avortements, parasitisme, vaccin grippe, mutuelle équarrissage

La section équine de GDS Creuse a évolué.

Les détenteurs adhérents à la section équine bénéficient désormais des aides suivantes :

- Maintien de l'aide de 50 % sur les analyses MCE et AVE. Cette aide est étendue aux analyses pour AIE.
- Aide de 50 % sur les analyses avortements et sur les analyses coproscopiques.
- Prise en charge de 8,00 € pour la vaccination grippe sur présentation d'une facture acquittée.

En 2019, 53 équidés pour 9 élevages ont cotisé à la section équine. 5 élevages ont été aidés pour 339,00 €.

Par ailleurs, pour répondre à une demande des autorités sanitaires et de certains détenteurs d'équidés, une mutuelle équarrissage a été mise en place. Les personnes ayant cotisé ont une prise en charge à 100 % des frais lors de la mort de leur animal, sur présentation de la facture d'enlèvement acquittée.

En 2019, 67 équidés pour 16 adhérents ont cotisé à la mutuelle équarrissage. 4 chevaux ont bénéficié de la prise en charge pour 694,17 €.

Le modèle de fonctionnement de la section équine GDS Creuse pourrait servir de base de constitution d'une section équine régionale, en concertation avec le Comité Equin Nouvelle-Aquitaine.

SECTION APICOLE

La section régionale apicole de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine a déposé auprès de France AgriMer un plan régional de recensement des ruchers et de prophylaxie contre *Varroa destructor* en filière Apicole. En Creuse, les actions se font en relation avec le GDS apicole.

Emergences

Wohlfahrtia magnifica

Les premiers cas ont été identifiés dans la Vienne au début des années 2010. Cette myiase était connue dans de nombreuses régions françaises de moyenne montagne (800 m) mais l'impact clinique sur notre secteur est exponentiel par rapport aux autres zones, probablement en rapport avec une pratique du plein air plus importante (la mouche ne rentre pas dans les bâtiments).

3 cas ont été identifiés en Creuse durant la fin de la période estivale sur le secteur nord-ouest.

C'est une maladie émergente qui peut avoir un impact catastrophique pour la filière ovine et être une menace pour les bovins. Du fait de l'extension très rapide de la mouche et de ses conséquences sur le bien-être animal, il est primordial de mettre en place un plan de lutte collectif. Enfin, c'est une zoonose qui peut également affecter d'autres espèces (équins, chiens, caprins...).

Les objectifs du plan collectif de lutte sont de limiter les cas cliniques dans la zone et de limiter l'extension géographique de l'insecte afin de limiter les populations de mouches.

La stratégie est de mettre en place un traitement précoce et simultané. Cela implique d'intervenir avant les 1^{ères} attaques et que tout le monde traite en même temps sur les départements impactés.

Le protocole permet de protéger les animaux avec un insecticide depuis la mise à l'herbe jusqu'à un mois après la tonte puis de poursuivre avec un autre insecticide (dicyclanil) un mois après la tonte durant la période à risque (de la mise à l'herbe au 15 octobre)

Des demandes de subventions ont été réalisées pour le plan de lutte collectif et une demande de financement a été adressée à la région Nouvelle-Aquitaine. Le conseil d'administration du fonds de mutualisation des GDS (FMGDS) du 07/02/2018 a décidé d'attribuer à ce dossier 1.000.000 € sur 3 ans.

Une sensibilisation des éleveurs a été réalisée avec :

- Un article technique mis en ligne sur notre site internet et envoyé aux éleveurs via notre lettre d'information et publié dans « le berger ».
- Les plaquettes ovine et bovine réalisées par le COPIL *Wohlfahrtia* et envoyées à l'ensemble des éleveurs creusois et disponibles sur notre site.

Besnoitiose – Des identifications inquiétantes en Creuse

La besnoitiose bovine est une maladie vectorielle provoquée par un parasite de la famille des coccidies. Le bovin n'est que l'hôte intermédiaire, mais c'est l'animal le plus cliniquement atteint et de manière incurable. Les symptômes cutanés dominent conduisant à une non-valeur économique.

Un 1^{er} cas avait été identifié en Creuse fin 2018. Plusieurs foyers ont été identifiés depuis.

Les cas creusois viennent rappeler que **cette maladie est essentiellement liée au contact avec des animaux porteurs introduits. Un dépistage systématique est à effectuer lors de toute introduction** (achat, retour de pension ou d'estive...), en ayant conscience qu'il ne sera positif qu'un mois après la contamination. Cette analyse est prise en charge à 50 % pour les utilisateurs du BGC (soit un coût de 3,55 € !).

Lorsqu'un cas clinique est découvert, des mesures sanitaires sont à mettre en place : dépistage sérologique sur tous les bovins de plus de 6 mois, élimination prioritaire vers l'abattoir de tous les animaux en début d'expression clinique ou porteurs de kyste (ce n'est pas une zoonose et la viande est consommable), séparation des animaux porteurs et réforme progressive. La maladie entraîne globalement peu de mortalité, mais des pertes économiques importantes : stérilité des taureaux, moins-value économique, coût des traitements. Une aide à l'élimination peut être obtenue auprès du FMGDS.

L'accompagnement de GDS Creuse est technique et financier (prise en charge partielle des frais d'analyse).

« Le sanitaire... j'adhère ! »

Dans une zone ou un élevage, la gestion sanitaire du cheptel n'est efficace que si elle est collective. Ceci guide GDS Creuse dans ses actions depuis 1953.

« Le sanitaire... j'adhère ! », c'est d'abord faire votre bilan reproduction et sanitaire afin de connaître le niveau d'équilibre ou de déséquilibre de votre cheptel

« Le sanitaire... j'adhère ! » débute par un bilan avec les axes principaux suivants :

- La productivité numérique. Une reproduction efficace, c'est un meilleur revenu et une illustration de l'équilibre sanitaire de votre cheptel.
- L'état des lieux des pathologies et mortalités rencontrées avec leur comparaison vis à vis des critères d'alerte.

Le bilan sanitaire d'élevage (BSE), élément réglementaire à effectuer avec son vétérinaire traitant, constitue une opportunité. La fourniture du BSE prérempli par GDS Creuse facilite sa réalisation. Il permet de situer le niveau d'équilibre ou de déséquilibre sanitaire du cheptel et de déterminer la priorité sanitaire de l'élevage.

C'est ensuite une analyse pour connaître les facteurs déterminants et favorisants dans votre troupeau

La santé (de l'animal ou du troupeau) résulte de l'équilibre fragile entre le statut immunitaire (anticorps) et la pression infectieuse (germes). Les agents déterminants sont les virus, bactéries ou parasites. Les facteurs favorisants se classent en 5 domaines de risque. La lutte ou la prévention vis à vis d'une maladie peut se décomposer en deux phases : tout d'abord la gestion de l'urgence, puis la recherche des facteurs de risque propres à son troupeau avec, pour chaque domaine de risque, les points forts et les points à améliorer et leur évolution au cours du temps. Seule cette détermination des facteurs favorisants puis leur correction par des mesures sanitaires et éventuellement médicales (vaccination, chimioprévention...) évitera la récurrence de maladies dans votre cheptel.

C'est aussi l'apport de garanties dans un cadre collectif avec les spécificités de son exploitation

Les demandes de garanties de l'aval vis à vis de son exploitation sont en rapport avec :

- La réglementation pour certaines maladies (brucellose, tuberculose, leucose, IBR, BVD...), la sécurité sanitaire pour les denrées alimentaires d'origine animale (information sur la chaîne alimentaire (ICA)).
- Les évolutions épidémiologiques et les modifications réglementaires correspondantes.
- Les demandes commerciales avec des réponses par les appellations (IBR, varron...), suivis négatifs (paratuberculose, SDRP...) ou garanties non-IPI.

A ce niveau, la réussite nécessite une implication collective, que ce soit au niveau d'une zone, d'une production... Notre implication dans les « prophylaxies » constitue un de nos métiers premiers.

C'est enfin éviter l'introduction de nouvelles maladies dans son élevage

Les mesures de biosécurité externe contribuent à empêcher et/ou limiter l'introduction d'agents infectieux. On retrouve le contrôle et l'isolement des animaux introduits, la maîtrise des points à risque, les précautions par rapport aux visiteurs (pédiluve), la désinfection des matériels en commun, la séparation des espèces (ex : pas de volailles dans les bâtiments pour ruminants) et le suivi des actualités sanitaires et épidémiologiques : circulation de virus, bactéries, parasites de manière endémique ou émergente. Ce sont des mesures simples et peu onéreuses... dont le non-respect peut avoir des conséquences catastrophiques !

C'est avoir à disposition la « boîte à outils GDS Creuse »

Pour vous accompagner dans cette démarche, GDS Creuse met à votre disposition, en collaboration avec les vétérinaires, sa boîte à outils qui renferme le BSE prérempli, des aides techniques et financières pour différents plans de prévention et de lutte (diarrhées, gripes, parasitisme, avortements, BVD, IBR, SDRP...), des formations, des visites d'élevages, une plaquette de présentation de l'offre vétérinaire...

WebGDS : nouvel outil de consultation et téléchargement

Nombre de nos adhérents nous ont demandé un accès à leurs données sanitaires en temps réel avec une édition papier limitée des documents. Pour répondre à ce besoin, dans le courant du mois de septembre 2019, nous avons envoyé à chaque adhérent une fiche coordonnées à nous retourner complétée et signée et en proposant notre nouvel outil WebGDS gratuitement (prise en charge totale par GDS Creuse des 3,66 € TTC/an de frais par élevage utilisateur).

Nous avons opté pour WebGDS, outil conçu par AGDS (Association des GDS du grand sud-est regroupant 40 départements) avec comme prestataire OKTEO, déjà gestionnaire d'autres applications métiers utilisées par certaines OPA (GDS, Chambre d'Agriculture, EDE, contrôle laitier...). Nous utilisons l'outil métier AGDS, base de données pour WebGDS.

Pour ceux qui utilisent certains services (BOVICLIC, Coline, Mil'klic, Class'doc...), si l'adhésion WebGDS est rajoutée, cette dernière apparaîtra sur le portail AXONE à côté des autres.

De plus, cette application Web permet de retrouver un espace privé avec une simple connexion internet et des identifiants personnels. Sont disponibles :

- Les résultats d'analyses et les alertes sanitaires de l'exploitation,
- Les statuts sanitaires du troupeau et des animaux. Vous pouvez imprimer vos attestations BVD « Bovin Non IPI »,
- Votre Bilan Sanitaire d'Elevage prérempli, actualisé sur la période souhaitée et à tout moment.

Au 15/03/2020, nous comptons 1.322 retours de fiche coordonnées. 660 n'ont pas souhaité d'accès à WebGDS et 638 sont abonnés à WebGDS. 223 BSE ont été transmis par courriel, 831 par papier et 268 en téléchargement libre sur WebGDS.

BSE prérempli pour consulter, analyser et adapter sa gestion sanitaire

Un bilan sanitaire d'élevage (BSE) prérempli peut être fourni par GDS Creuse à chaque éleveur suivant 3 formules : soit par papier, soit par courriel, soit en téléchargement libre sur l'application internet WebGDS. Ce bilan concerne la période souhaitée et reprend des éléments d'historique des deux campagnes précédentes. Chaque éleveur a été invité à le demander ou à le télécharger et à contacter son vétérinaire traitant pour optimiser son utilisation dans le cadre du BSE annuel. Sa fourniture au vétérinaire traitant peut intervenir avec une autorisation écrite de l'éleveur concerné.

L'intérêt du BSE prérempli est de fournir à l'éleveur une synthèse des données qu'il enregistre dans le cadre de ses obligations réglementaires et ainsi permettre une meilleure analyse. Le BSE prérempli intègre :

- Les données d'identification (source : Service Elevage de la Chambre d'Agriculture) qui permettent d'illustrer les mouvements, les mortalités, des résultats de reproduction...
- Les données enregistrées à GDS Creuse en matière de suivi des maladies soumises à prophylaxie de cheptel ou d'introduction et/ou de dépistages ponctuels.
- Les bilans des pathologies à renseigner par l'éleveur à partir de son carnet sanitaire avec une indication du niveau d'alerte par pathologie.

Cela constitue un intérêt triple pour l'éleveur : améliorer la rentabilité de son élevage, sécuriser ses pratiques dans le cadre de la filière et bénéficier de la prescription hors examen clinique.



Le plan diarrhées néonatales creusois

Dans le cadre du plan diarrhées néonatales creusois mis en place depuis 2003, GDS Creuse a réitéré la prise en charge totale du coût des analyses des transferts immunitaires. Nous avons également continué de prendre en charge 50 % du coût des analyses fèces lorsque le transfert immunitaire est évalué parallèlement. Chaque éleveur ayant réalisé des analyses fèces est informé par courrier et SMS.

Rappelons que l'outil plan diarrhées néonatales comprend un pool analyse (transfert immunitaire, analyse fèces, statut oligoéléments) et une visite d'élevage pour la détermination des facteurs de risque propre à l'élevage avec une aide aux analyses de 50 % sauf pour le transfert immunitaire où la prise en charge est de 100 % et une aide à la visite (1^{ère} heure) de 50 %. Ce plan est disponible et conseillé pour tout élevage ayant plus de 5 % de mortalité et/ou 15 % de veaux atteints. Les résultats observés dans les élevages ayant mis en place le plan de façon complète s'avèrent très positifs.

Nombre de cheptels	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Analyse fèces	225	149	202	172	146
Contrôle transfert immunitaire	58	20	27	64	16

En 2018/2019, **157 dossiers** ont été suivis pour **17.925,90 €** dont **23 plans complets** pour **2.906,59 € d'aide**.

Le « kit respiratoire »

Le diagnostic étiologique des maladies respiratoires est compliqué et onéreux. Il est cependant indispensable afin de mettre en place les traitements adaptés et une vaccination ciblée pour la campagne à venir. GDS Creuse propose un kit analytique permettant la recherche en PCR de 4 bactéries (*Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Histophilus somni*, *Mycoplasma bovis*) et 5 virus (BoRSV, BVD, PI3, coronavirus, influenza type D) à partir d'un prélèvement effectué sur animal vivant ou sur un morceau de poumon. Les prélèvements sont analysés au laboratoire d'Ajain et une prise en charge de 50 % intervient avec l'aide d'un laboratoire partenaire.

En 2018/2019, **34 kits (28 élevages)** ont été analysés pour **4.681,80 €** et **2.340,90 € d'aide**.

La composante environnementale reste cependant déterminante dans la survenue d'un épisode respiratoire en élevage, le plus souvent à cause d'un bâtiment inadapté (chargement trop important, mauvaise ventilation, humidité trop importante...). GDS Creuse accompagne les éleveurs dans le diagnostic de leur bâtiment et les améliorations possibles.

CRSSA Plan avortement bovins/ovins/caprins

Le Limousin a choisi d'améliorer le diagnostic des avortements pour les espèces bovine, ovine et caprine par un approfondissement de la mise en évidence directe du germe avec un coût maîtrisé pour l'éleveur.

Les grands principes retenus devant un épisode d'avortements répétés sont les suivants :

- Rechercher l'agent pathogène sur l'avortée et/ou l'avorton. C'est l'objet de la fiche de diagnostic direct avec une prise en charge de 75 % par la CRSSA du Limousin.
- Rechercher les anticorps chez les avortées depuis plus de 15 jours. L'échantillon sera complété par des femelles ayant présenté des troubles de la reproduction. La prise en charge intervient sur les fonds propres de GDS Creuse avec une prise en charge de 50 %.

Ce plan avortement CRSSA est opérationnel depuis début 2012. Il a permis en 2019 l'**apport d'aide** dans **71 élevages** (56 bovins, 2 caprins et 13 ovins) pour un montant de **8.112,38 € HT**.

Le plan « parasitisme »

Le plan antiparasitaire est à raisonner annuellement sous peine de conséquences sanitaires.

Le kit diagnostic grande douve – paramphistome

Le diagnostic repose d'abord sur les observations épidémiologiques et cliniques.

L'appréciation s'effectue lot par lot (suivi du circuit des animaux pendant le pâturage).

Des examens complémentaires peuvent être nécessaires dans un ou plusieurs lots, par lot considéré :

- Une **sérologie grande douve de mélange de 10**. Le laboratoire communique les résultats quantitatifs qui permettent d'estimer l'impact clinique de la grande douve sur le lot.
- Une **coproscopie parasitaire quantitative de mélange de 5 prélèvements individuels**. Si la coprologie de mélange de 5 indique une moyenne inférieure à 40 œufs de paramphistomes par gramme de fèces, ce parasite ne nécessitera pas une approche spécifique pour ce lot pour cette saison.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « sérologie grande douve » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2018/2019, **274 dossiers** ont été suivis pour **12.434,35 €** dont **110 plans complets** pour **4.090,63 € d'aide**.

Le kit diagnostic strongylose digestive sur les 1^{ères} saisons de pâture

La coproscopie ne donne qu'une vision imparfaite du statut parasitaire des jeunes bovins : présence de larves enkystées, adultes atrophiés pondant peu. Afin d'avoir une vision plus claire et, ainsi, pouvoir choisir son éventuel traitement, GDS Creuse vous propose depuis 2017 le dosage de pepsinogène.

Une prise en charge de 50 % par GDS Creuse intervient si les deux recherches « dosage de pepsinogène » et « coproscopie parasitaire quantitative de mélange » sont effectuées concomitamment.

En 2018/2019, 4 dossiers ont été suivis.

Visites d'élevage (cas particuliers ou particulièrement importants)

Pour des élevages confrontés à des cas particuliers ou des épisodes de pathologie importants, une visite d'élevage est réalisée par un vétérinaire de GDS Creuse en relation avec le vétérinaire traitant de l'élevage.

Sur la campagne 2018-2019, 63 éleveurs ont bénéficié de ce type d'intervention :

- 40 pour BVD
- 3 pour paratuberculose
- 5 pour IBR
- 6 pour une visite d'élevage approfondie (ENN, respiratoire, alimentation...)
- 2 pour salmonellose
- 3 pour besnoitiose
- 3 élevages caprins
- 1 élevage ovin



Qualité de l'eau

La qualité de l'eau d'abreuvement des animaux peut avoir un impact sanitaire au sein du troupeau. Afin de limiter les risques, toute eau « privée » (source, puits, captage...) nécessite un contrôle.

1. Un kit analyse a été élaboré en relation avec le LDA pour proposer une méthodologie de prélèvement avec un choix d'analyses bactériologiques et de paramètres physico-chimiques.
2. Un technicien du laboratoire peut se rendre chez l'éleveur pour effectuer le prélèvement et l'acheminer dans des conditions optimales.
3. Une interprétation des résultats est réalisée par GDS Creuse avec une adaptation en fonction du type de production, des symptômes observés et des performances constatées.
4. Des solutions pourront ainsi être mises en place par le biais de protection des sources, d'aménagement des ouvrages ou encore de systèmes de traitement.

Pour 2019, 38 contrôles pour 28 éleveurs ont été effectués dans ce cadre, dont 17 avec un prélèvement effectué par le technicien du laboratoire d'Ajain.

La collecte de matériels de référence

Pour contribuer au développement de nouveaux outils de diagnostic et s'assurer de la fiabilité de ceux utilisés sur le terrain, des collections de référence sont nécessaires. Cela nécessite de collecter des échantillons négatifs et positifs dans des élevages de statut défini. Cela concerne l'IBR, la BVD, la paratuberculose, la besnoitiose... 4 zones ont été définies en France. GDS Creuse est coordinateur du suivi de la collecte des matériels de référence pour la zone 3 (Bourgogne, Auvergne et Limousin).

Plusieurs types de prélèvements sont à réaliser : « grand volume » (1,5 l de sang), « petit volume » (9 tubes de 10 ml) sur 25 bovins par cheptel, de lait en cheptel laitier et fèces pour la paratuberculose.

Pour 2019, GDS Creuse s'est investi dans cette action. En collaboration avec les vétérinaires, nous avons effectué des prélèvements en petit et grand volume dans des cheptels confrontés à la BVD et à l'IBR.

- En matière de BVD, nous avons alimenté la collecte de 2 veaux IPI en grand volume, 1 IPI adulte en grand volume et 9 congénères en petit volume, 1 couple mère/veau IPI en grand volume et 25 animaux issus d'un cheptel mixte, avec circulation virale, en petit volume.
- En matière d'IBR, 20 animaux, issus d'un cheptel en circulation virale, ont été prélevés en petit volume.

Le suivi sanitaire de la faune sauvage, un outil utile pour tous

Le niveau de surveillance sanitaire de la faune sauvage, en place en Creuse depuis 1996, permet la remontée de résultats intéressants au regard du statut du gibier en matière de zoonoses et de maladies communes aux espèces sauvages et domestiques. Il représente un outil d'alerte éventuelle, aussi bien pour les gestionnaires de la faune sauvage que ceux de la santé humaine et animale, d'où sa poursuite avec son adaptation en fonction des besoins. Il est entré maintenant dans une phase de suivi où la synergie des différents intervenants permet un fonctionnement optimal.

Pour la dernière campagne :

- Sur les sangliers, 43 animaux ont été dépistés en trichine et tous les résultats se sont avérés négatifs. Dans le cadre du suivi triennal, des sérologies brucellose ont été effectuées. 31 sangliers ont été prélevés, il en ressort un taux de positifs de 30 %. Ces résultats confirment la circulation de la brucellose porcine chez les sangliers. Les mesures spécifiques de protection des élevages de porcs et de sangliers sont donc à poursuivre de manière aussi drastique, en particulier la mise en place des mesures de biosécurité. Les précautions lors de la manipulation des sangliers abattus restent essentielles.
- Dans le cadre du suivi tuberculose, les blocs pulmonaires de 64 chevreuils et 23 cerfs ont été examinés. Tous les résultats sont négatifs. La Creuse est au niveau 1 de surveillance Sylvatub.

CDO Maltraitance

Une modification de l'instruction technique relative à la conduite à tenir en présence d'un cas de maltraitance animale (instruction technique DGAL/SDSPA/2017-234 du 12/09/2017) est intervenue au niveau national. Elle demande une cellule départementale opérationnelle (CDO) maltraitance animale dans chaque département avant fin 2018. Cette instruction complète la feuille de route 2016-2020 relative au bien-être animal et s'appuie sur quelques expériences dont celle de la Creuse.

Cette CDO maltraitance animale se compose de 2 volets :

- Un volet préventif, piloté par une organisation professionnelle agricole (OPA) locale, en concertation avec la DDCSPP, afin de détecter de manière précoce les éleveurs en difficulté pouvant avoir un impact sur le devenir des animaux et d'intervenir en amont pour trouver une solution favorable à l'éleveur et à ses animaux.
- Un volet en situation d'urgence, en cas de maltraitance animale avérée, piloté par l'État pour définir un plan d'action individualisé prenant en compte la situation des animaux et du détenteur ou propriétaire d'animaux avec un élargissement aux animaux de compagnie (chiens, chats, nouveaux animaux de compagnie...).

Etant donné que cette commission « CDO maltraitance animale » est déjà fonctionnelle en Creuse depuis 1999, son fonctionnement est adapté pour améliorer son efficacité et harmoniser la gestion des cas de maltraitance animale. La structuration du partenariat vise aussi à mieux prendre en compte les difficultés sur le plan humain, souvent concomitantes.

GDS Creuse poursuit le pilotage du volet préventif avec une centralisation des données. Les objectifs sont l'amélioration de la détection en amont, qui pourrait s'appuyer sur des outils existants comme le dispositif Agridiff ou en cours de mise en place comme l'observatoire de la mortalité des ruminants (OMAR), un renforcement des échanges entre les intervenants : DDCSPP, Chambre d'Agriculture, GDA, vétérinaires.

Une charte déontologique pour encadrer

Une charte traduit la volonté partagée entre les partenaires de se référer à un cadre commun de règles, de valeurs et de principes éthiques permettant de concilier les libertés fondamentales, le respect de la vie privée de l'éleveur et la protection du bien-être animal.

Cette charte déontologique a été signée par les représentants des structures membres le 11/07/2019 : GDS Creuse, DDCSPP, Chambre d'Agriculture-EDE, DDT, MSA, Conseil Départemental, SPA, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, GTV, SDVEL, Ordre des vétérinaires, ADEPARC, MSA, organismes de production (CCBE et CELMAR), marchands de bestiaux, Association des Maires et Solidarité Paysans.



En 2019, 35 dossiers ont été suivis dans le cadre de la cellule préventive et 2 dans le volet d'urgence.

INFORMATION

L'évolution constante des données en matière sanitaire exige une nécessaire mise à niveau des connaissances, d'où un effort important réalisé dans ce domaine par GDS Creuse. Cette action ne peut s'avérer efficace que si l'implication des éleveurs est suffisante dans la lecture des courriers, courriels et articles ou dans leur participation aux réunions d'information ou de formation.

Délégués cantonaux

Une information spécifique est fournie (1 envoi par trimestre) à chaque délégué cantonal afin qu'il soit informé et qu'il puisse s'impliquer dans la diffusion de ces informations et la remontée des problèmes rencontrés sur le terrain.

Réunions d'information

Ces réunions ont 3 objectifs :

- Statutaire : élection des délégués cantonaux. 80 délégués cantonaux ont été élus.
- Informatif : échanger sur les actualités sanitaires (éradication BVD, impacts climatiques et qualité de l'eau...), WebGDS, la boîte à outils GDS Creuse dans le concept « Le sanitaire... j'adhère ! » ... De plus, ces réunions étaient interactives (des boitiers électroniques ont permis à chacun de s'exprimer).
- Convivial : un repas a clôturé nos réunions.

Le bilan des participations par réunion :

Canton	Date	Nb éleveur	Participation	%
Grand Bourg	25/11/2019	249	28	11,24%
Bourganeuf	25/11/2019	135	5	3,70%
Ahun	26/11/2019	219	10	4,57%
Bonnat	27/11/2019	291	7	2,41%
Dun le Palestel	27/11/2019	264	14	5,30%
La Souterraine	27/11/2019	167	7	4,19%
Boussac	28/11/2019	249	5	2,01%
Guéret / Saint-Vaury	29/11/2019	229	6	2,62%
Gouzon	02/12/2019	364	20	5,49%
Evau les Bains	02/12/2019	287	15	5,23%
Auzances	03/12/2019	399	16	4,01%
Felletin	04/12/2019	190	7	3,68%
Aubusson	04/12/2019	244	5	2,05%
		3287	145	4,41%

Bilan des participations aux réunions d'éleveurs				
	Nombre élevages invités	Nombre délégués	Nombre participants	% participation
Mars/avril 2008	+/- 5.000	99	+/- 700	14 %
Novembre 2010	4.773	98	296	6,20 %
Novembre 2013	3.732	100	364	9,75 %
Novembre 2016	3.582	89	224	6,25 %
Novembre 2019	3.287	80	145	4,41 %

Tout le monde s'accorde à dire que la participation n'est pas à la hauteur des espérances.

Notre plan d'action sera à adapter pour notre prochain cycle en 2022.

Manifestations

GDS Creuse participe aux différentes manifestations proposées aux éleveurs telles que le Sommet de l'Élevage à Cournon, la Fête de l'Agriculture en Creuse, le forum à l'installation ou encore la participation aux différentes assemblées générales des partenaires en fonction des demandes émises.

Portes Ouvertes

Pour mieux faire connaître l'ensemble de leurs missions et de leurs services, GDS Creuse a ouvert ses portes pour la 9^{ème} année en mars 2019 dans ses locaux, situés 26 rue Alexandre Guillon. Environ 550 personnes ont participé à cette manifestation.

Information des vétérinaires

L'information des vétérinaires par GDS Creuse s'est maintenue de manière importante avec la fourniture hebdomadaire par voie électronique des articles mis en ligne sur www.gdscreuse.fr. Ils sont ainsi avisés rapidement et peuvent mettre à disposition ces informations à leurs éleveurs. Les cabinets vétérinaires sont également visités tous les ans afin d'échanger sur les problématiques rencontrées, leur présenter les différents outils mis à votre disposition et les actualités sanitaires du département.

Au delà de ces éléments écrits et des réunions organisées en cours d'année sur des thèmes concernant une actualité particulière, l'information des vétérinaires passe aussi par une journée annuelle à destination de l'ensemble des vétérinaires exerçant en Creuse. La 20^{ème} journée a permis d'échanger sur, d'une part, l'antibiothérapie et l'antibiorésistance et, d'autre part, les impacts de l'alimentation et de l'abreuvement sur la santé du bovin allaitant.

Information des nouveaux installés

Chaque éleveur qui s'installe fait l'objet d'une visite par GDS Creuse pour une présentation des bases du sanitaire collectif et des aides apportées dans le cadre de l'adhésion à GDS Creuse, en particulier les aides dans le cadre de l'installation. Pour l'année 2019, **11 nouveaux installés** ont été visités.

Les interventions lors de chaque session « préparation à l'installation » et dans différentes classes du Lycée Agricole d'Ahun, des CFPPA ou CFA participent également à cette nécessaire information et formation sanitaires des éleveurs.

Journées « Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun

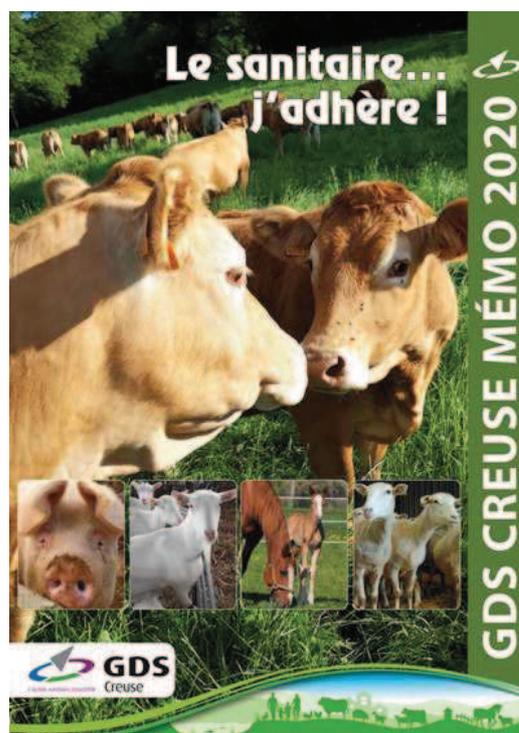
Dans le cadre des journées annuelles « Le sanitaire, j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun, deux journées sur le thème de la biosécurité en élevage se sont déroulées au Lycée Agricole d'Ahun les 26 et 27/03/2019. Organisée en partenariat avec GDS Creuse et la Chambre d'Agriculture de la Creuse, cette sensibilisation a concerné plus de 280 apprenants. Dans le cadre de ces journées biosécurité, le mercredi 27/03 de 9h00 à 11h00, Josiane Peyron de France Bleu Creuse a proposé une émission en direct du lycée agricole d'Ahun.

Articles et GDS Creuse Mémo

La périodicité de publication d'articles de GDS Creuse est hebdomadaire. Ils sont publiés sous forme papier dans la Creuse Agricole et par voie informatique via notre lettre d'information hebdomadaire, sur notre site, sur le site de la Creuse Agricole avec une reprise fréquente par d'autres titres du même groupe et sur pleinchamp.com.

Chaque outil est présenté de manière résumée. Pour avoir plus de renseignements, il vous est indiqué les personnes à contacter à GDS Creuse.

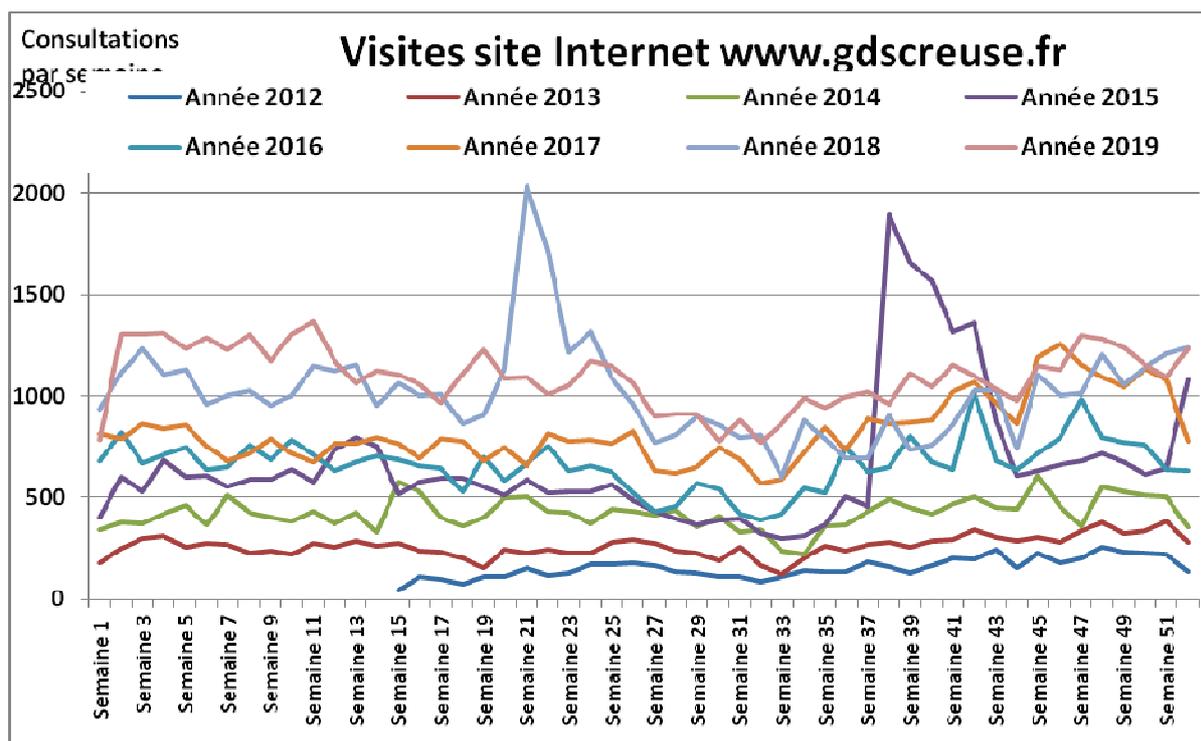
Pour une information plus complète, vous êtes également invités à consulter l'article et/ou le dossier correspondants sur notre site www.gdscreuse.fr.



Un article par semaine : articles 2019

02/01/2019	Produire de la viande. Pourquoi ? Pour qui ?
09/01/2019	Éleveur infirmier de son élevage « bovins allaitants ». Prochaine session le 29/01/2019 : inscrivez-vous !
16/01/2019	GDS Creuse, cap sur 2019. Les rendez-vous que nous vous proposons
23/01/2019	L'agnelage, une période décisive pour l'éleveur ovin
30/01/2019	« Le sanitaire... j'adhère ! » Pour les équidés... aussi !
06/02/2019	Mon bovin boite, que dois-je faire ?
13/02/2019	Urgences pathologiques... J'utilise la boîte à outils GDS Creuse !
20/02/2019	Un fort impact sur les veaux cet hiver. Protégez votre troupeau
27/02/2019	9èmes portes ouvertes de GDS Creuse et Farago Creuse
06/03/2019	La lutte contre les taupes : un enjeu économique et sanitaire. Une forte présence cette année
13/03/2019	Les tiques. Des parasites méconnus
20/03/2019	Maladies sanguines liées aux tiques. Piroplasmose, anaplasmose
27/03/2019	Maladies abortives liées aux tiques. Ehrlichiose, Fièvre Q
03/04/2019	« Le sanitaire... j'adhère ! » au Lycée Agricole d'Ahun. Journées biosécurité
10/04/2019	Antibiotique et antibiorésistance. Un enjeu majeur de santé humaine et animale
17/04/2019	« Sans sanitaire... pas d'élevage ! ». « Sans élevage... pas de campagne ! »
24/04/2019	Le réseau des GDS, référent sanitaire des élevages.
01/05/2019	Sanitaire porcin. Une situation départementale favorable
08/05/2019	CDO Maltraitance Animale. 20 ans de travail collectif creusois reconnu
15/05/2019	J'ai été confronté à un problème sanitaire. Je désinfecte mes bâtiments d'élevage...
22/05/2019	Litières et effluents d'élevage. Une source de contamination à maîtriser
29/05/2019	Visites sanitaires obligatoires en élevage. En 2019, pour les bovins, bien-être animal et transport
05/06/2019	Tout mouvement d'animaux : un risque majeur que vous pouvez MAÎTRISER. Vite ne veut pas dire bien !
12/06/2019	Les myiases avec la menace Wohlfahrtia magnifica. Le réseau d'alerte activé
19/06/2019	Le frelon asiatique. Un insecte invasif et destructeur
26/06/2019	Résultats 2018-2019 – Perspectives 2019-2020. Le contrôle sanitaire de la faune sauvage en Creuse
03/07/2019	Le GRASL : OVS pour le domaine animal. La qualité sanitaire des élevages du Limousin
10/07/2019	Campagne de prophylaxie bovine 2018-2019. Un taux de réalisation et des résultats très favorables
17/07/2019	Farago Creuse, filiale de GDS Creuse. Des services et gammes de produits reconnus
24/07/2019	CA de GDS Creuse BVD et réunions d'automne
31/07/2019	Le bovin trouvé mort au pré. Une source d'inquiétude, parfois un défi diagnostic
21/08/2019	Des sécheresses à répétition. Les risques sanitaires induits
28/08/2019	Bilan de la campagne paratuberculose 2018-2019. Se protéger et intervenir rapidement lors d'alerte
04/09/2019	IBR : Une éradication qui se finalise
11/09/2019	La BVD en Creuse, une situation contrastée
18/09/2019	Avortements : Une méthodologie précise à appliquer
25/09/2019	Sommet de l'Élevage. GDS et Farago vous accueillent
02/10/2019	Campagne de prophylaxie bovine 2019-2020 en Creuse du 1er octobre 2019 au 31 mai 2020
09/10/2019	Un nouvel outil Web de consultation et téléchargement de vos données sanitaires : WebGDS
16/10/2019	Antibiothérapie et antibiorésistance - Impacts alimentation et abreuvement
23/10/2019	À vos côtés pour enrichir vos connaissances. Clés d'une gestion sanitaire améliorée
30/10/2019	Dératisation : vigilant à l'automne. Un protocole strict et des techniques à respecter pour être efficace
06/11/2019	GDS Creuse, l'association sanitaire multi-espèces des éleveurs. « Le sanitaire... j'adhère ! »
13/11/2019	Gestion des strongles gastro-intestinaux. Le rendez-vous d'automne
20/11/2019	BVD, WebGDS et alertes sanitaires... Nos réunions d'automne pour échanger dans la convivialité
27/11/2019	Grande douve et paramphistome... L'analyse est automatique !
04/12/2019	Préparation au vêlage. 2 mois avant le vêlage, le rendez-vous incontournable
11/12/2019	La santé du veau nouveau-né. Tout se joue dans les premières heures, voire avant
18/12/2019	GDS Creuse – Cap sur 2020. Plan BVD – Tarifs des analyses
25/12/2019	Evolutions mutuelle sanitaire en élevage bovin

Site Internet : www.gdscreuse.fr



Le nombre de visites en 2019 avoisine les 57.000 contre 56.000 en 2018. La lettre d'information envoyée chaque semaine a dépassé les 1.400 destinataires au 31/12/2019.

Afin d'être encore plus attractif et pratique, le site a été réorganisé autour de 5 axes : la présentation générale de GDS Creuse, ses missions, ses articles, les apports de garantie et la boîte à outils par espèce.

Formations éleveurs :

Formations « éleveur infirmier de son élevage » :

- **Bovins** : La formation des éleveurs se déroule selon un module de base qui comporte deux journées
 - La première sur l'examen de l'animal malade
 - La seconde sur le médicament vétérinaire et le carnet sanitaire.

Une partie pratique en exploitation (réalisation de gestes techniques ou analyse de la pharmacie) est associée à une partie théorique. Organisées dans le cadre des clientèles vétérinaires en coopération avec le vétérinaire correspondant par groupes de 10 à 15 éleveurs, ces formations recueillent un très bon taux de satisfaction. Ces formations se réalisent dans le cadre de VIVEA sous l'égide et en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. **1 formation a été réalisée en 2019.**

- **Caprins - ovins** : Ces formations se déroulent sur les mêmes bases que celle en élevage bovin.

Formations organisées en concertation avec les GDA :

A la demande des éleveurs des GDA, les formations à sujet sanitaire sont effectuées par un vétérinaire de GDS Creuse. Pour 2019, le Dr Boris BOUBET est intervenu sur les thématiques suivantes :

- Alimentation (Impact de l'alimentation sur le troupeau allaitant - Focus sur la minéralisation et les oligoéléments) : 7 réunions.
- Biosécurité en élevage porcin : 1 réunion
- Qualité de l'eau et impacts sanitaires : 1 réunion
- Boiteries en élevage allaitant : 1 réunion
- Conversion agriculture biologique et gestion sanitaire : 1 réunion

MUTUALISME

Le mutualisme représente une des bases historiques de l'action de GDS Creuse.

FMGDS (Fonds de mutualisation des GDS)

Le FMGDS est une association Loi 1901 dont les membres sont les GDS et GDS France.

Le FMS a été créé en 2010 (après fusion avec l'ancien Fonds Fièvre Aphteuse avec apport des actifs), il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2012. La création du FMSE a conduit GDS France à modifier le nom et l'objet du FMS devenu FMGDS pour Fonds de Mutualisation des GDS.

« Le FMGDS a pour objet d'assurer une prise en charge permettant de pallier toute ou partie des pertes économiques ou sanitaires subies par les éleveurs adhérents à leur GDS en cas d'apparition d'un foyer de maladie animale ou consécutives à la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire de lutte contre une maladie animale ou de programmes sanitaires relevant de la stricte compétence de ses sociétaires »

Les pertes prises en charge sont définies par le conseil d'administration du FMGDS qui décide de l'objet et des règles d'indemnisation. Le FMGDS intervient actuellement sur l'indemnisation des élevages touchés par la **besnoitiose** et sur le plan de lutte contre **Wohlfahrtia magnifica**.

Pour 2019, 1 élevage en a bénéficié en matière de besnoitiose pour un montant de 300 € correspondant à l'indemnité forfaitaire de 100 € par bovin éliminé.

Il existe un droit de tirage. Il s'agit d'une partie de la réserve du FMGDS stockée dans les départements qui est rétrocédée aux GDS permettant de financer des actions locales. Le droit de tirage de GDS Creuse est de 454.913,68 €. Comme en 2018, pour 2019, **50.000 €** ont été consacrés à l'**action BVD**.

FMSE (section ruminants)

Le FMSE est un fonds de mutualisation qui a pour objet l'indemnisation des agriculteurs lorsqu'ils subissent des pertes liées à des incidents sanitaires ou environnementaux. Depuis le 1^{er} octobre 2013, l'adhésion à un fonds de mutualisation agréé est obligatoire. Il a été créé et est administré par des agriculteurs.

Le FMSE a une section commune à tous les agriculteurs et une section spécialisée pour chaque secteur de production. Il est financé à la fois par les agriculteurs, l'Etat et l'Union européenne. L'indemnisation des agriculteurs est financée à 35 % par leurs cotisations et à 65 % sur fonds publics.

La section des éleveurs de ruminants a été créée début 2015 par les organisations agricoles, la Confédération nationale de l'élevage et ses associations spécialisées et par GDS France. Elle est présidée par GDS France. Elle a pour objet d'indemniser les éleveurs de ruminants des préjudices provoqués par les maladies animales. Tous les éleveurs de ruminants professionnels, affiliés au FMSE, qu'ils soient ou non adhérents au GDS sont concernés.

Les maladies potentiellement indemnisables sont celles classées dangers sanitaires de première et de deuxième catégories (arrêté du 29 juillet 2013) : tuberculose, brucellose, dermatose nodulaire contagieuse, ESB et tremblante, fièvre aphteuse, FCO, botulisme, charbon (Anthrax), fièvre de la vallée du Rift, clavelée, maladie hémorragique des cervidés, péripneumonie contagieuse bovine, peste, rage, stomatite vésiculeuse, variole caprine, agalaxie contagieuse, hypodermose clinique, leucose, BVD, IBR, visna-maëdi.

Les pertes prises en charge sont les coûts d'immobilisation des animaux, les pertes d'animaux dues à la mortalité, la dépréciation des animaux, les pertes de production dues à la morbidité des animaux, les coûts liés aux mesures de lutte non pris en charge par l'Etat (nettoyage des locaux, désinfection...).

Les GDS sont en charge de la collecte des cotisations et de l'instruction des dossiers pour le FMSE.

Tuberculose : Aucun dossier n'a bénéficié d'une indemnisation pour blocages suite à une suspicion de tuberculose décelée à l'abattoir.

Fonds de solidarité bovin et mutuelle sanitaire en élevage bovin

La mutuelle sanitaire en élevage bovin est financée par le fonds de solidarité bovin.

Pour la campagne 2018/2019, **307.322 bovins** ont cotisé pour un montant de **78.727,00 €**.

En fonction des évolutions conjoncturelles ou réglementaires de cette campagne, des changements significatifs sont intervenus :

La mutuelle sanitaire en élevage bovin peut intervenir lors :

- De pertes importantes d'origine sanitaire pour la salmonellose et la listériose. Elle a été **mise en place en 1995**, elle a permis l'**apport d'aide** dans **278 élevages** pour un montant de **1.216.725,47 €**.
- De bovin soumis à prophylaxie victime d'un accident au cours de la réalisation (fracture ou strangulation). En 2019, **7 élevages** en ont bénéficié pour **4.415,36 €**.
- De saisies d'abattoir (partielle ou totale) concernant 7 motifs éligibles au FAR NA (Fonds d'Assainissement Régional d'Interbev Nouvelle-Aquitaine). En 2019, avant le 01/10 (cysticerose et purpura), 6 élevages en ont bénéficié pour **4.884,96 €** et après le 01/10 (7 motifs éligibles plafonnés à 20 %), 9 élevages en ont bénéficié pour **2.360,37 €**
- D'élimination d'IPI ou de recontrôle paratuberculose **61 élevages** en ont bénéficié pour **10.265,90 €**.

Fonds Aujeszky

Il a été créé en 1995 par GDS Creuse et intervient, en complément des aides de l'Etat. La collecte de ce fonds s'est faite annuellement de la campagne 1995/1996 à la campagne 1998/1999. Tous les éleveurs ayant adhéré (84 élevages au total) à ce fonds sont répertoriés à GDS Creuse.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **21.701,41 €**.

Fonds de solidarité porcin

Mis en place en 1999, il a pour objectif d'apporter une aide à l'abattage d'animaux positifs, dans un premier temps vis-à-vis du SDRP et, éventuellement, à l'avenir dans le cadre d'autres pathologies.

Ce fonds s'élève aujourd'hui à **45.621,35 €**.

Désinfection des bâtiments d'élevage

GDS Creuse, sur ses fonds propres, assure la prise en charge de 50 % du montant HT des frais de désinfection des bâtiments d'élevage, hors frais de déplacement.

Pour 2019, **6 élevages** ont bénéficié de cette prise en charge pour un montant d'aide de **1.847,60 €**.

Programme contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine

Dans le cadre du programme de prévention et de lutte contre les maladies non-réglées de l'espèce bovine, une convention Conseil Départemental – GDS Creuse est opérationnelle depuis plusieurs années.

Concernant le tarif des analyses du LDA, la convention apporte une aide à GDS Creuse qui répercute ces aides directement sur le coût facturé à l'éleveur.

Le soutien financier du Département est destiné à :

- Limiter l'introduction de nouvelles pathologies dans les élevages avec :
 - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses effectuées lors de l'introduction d'un bovin avec billet de garantie conventionnelle (BGC).
 - Une aide de 50 % des frais d'analyses pour les analyses réalisées dans le cadre du dépistage systématique BVD par PCR de mélange pour tout bovin introduit.
- Permettre la finalisation de l'assainissement IBR de la Creuse avec :
 - Une aide de 30 % des frais d'analyse pour les analyses IBR de mélange et individuelles effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.

la CREUSE
le Département

- Une aide de 50 % des frais afférents à l'acte vaccinal (vaccination et vaccin) des bovins positifs dans les cheptels en assainissement vis à vis de l'IBR.
- Permettre l'initialisation de l'éradication BVD en Creuse :
 - Une aide de 30 % des frais d'analyses pour les analyses BVD (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.
- Soutenir l'action sanitaire dans les élevages lorsqu'elle vise à dépister certaines maladies pour lesquelles il n'existe pas de dispositif obligatoire avec :
 - Une aide de 20 % des frais d'analyses pour les analyses paratuberculose (analyses de mélange et individuelles) effectuées dans le cadre du dépistage dans les élevages.

Pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019, nous avons justifié pour les analyses introductions avec utilisation du billet de garantie conventionnelle et pour le dépistage systématique BVD PCR de mélange à l'introduction : **49.111,87 €**

Pour la période du 01/01/2019 au 30/09/2019, nous avons justifié pour les analyses :

- **95.947,65 €** pour l'assainissement en IBR, (analyses et vaccination).
- **51.227,76 €** pour les analyses paratuberculose.
- **45.245,89 €** pour les analyses BVD.

Soit un total justifié au Conseil Départemental de **241.533,16 €**.

Au-delà du tarif négocié avec le LDA, nous prenons en charge, avec la participation du Conseil Départemental, 50 % du dépistage systématique virologique BVD PCR sur nos fonds soit **14.318,18 €** de participation.

LDA d'AJAIN : aides aux analyses et tarifs préférentiels

L'organisation collective apportée par GDS Creuse permet de diminuer certains coûts, notamment administratifs pour le LDA d'AJAIN. La reconnaissance de ce fait par le Conseil Départemental s'est traduite depuis plusieurs années par l'aide aux analyses de prophylaxie dans le programme de prévention et de lutte contre les dangers sanitaires de 2^{ème} et 3^{ème} catégories de l'espèce bovine (cf. ci-dessus).

Depuis 2016, une concertation sur l'évolution des LDA a été engagée entre le Conseil Départemental de la Creuse, celui de la Haute-Vienne, GDS Creuse et la CDAAS (GDS 87). Le Conseil Départemental de la Haute-Vienne n'a pas souhaité donner suite à cette concertation. Face à cette situation de blocage, la CDAAS (GDS 87) a sollicité différents LDA donc celui de la Creuse pour la réalisation des analyses et a choisi le LDA d'AJAIN. Ainsi, depuis le 01/10/2019, la CDAAS (GDS 87) fait réaliser ses analyses au LDA 23. Cela a permis l'obtention de tarifs préférentiels encore plus favorables (-15 à -60 %).

Quelques exemples :

	Montant 2018-2019	Montant 2019-2020	Différence	%
Analyse Aujeszky ELISA	10,82	8,80	-2,02	-19%
Analyse Besnoitiose ELISA individuelle	8,45	7,10	-1,35	-16%
Analyse Brucellose EAT + FC si besoin	2,68	1,05	-1,63	-61%
Analyse BVD PCR mélange 10	3,90	3,15	-0,75	-19%
Analyse BVD PCR mélange auriculaire	4,55	3,65	-0,90	-20%
Analyse BVD sérologie	9,72	6,70	-3,02	-31%
Analyse BVD virologie	14,50	7,50	-7,00	-48%
Analyse Fasciolose mélange	14,50	11,10	-3,40	-23%
Analyse IBR mélange	1,52	1,30	-0,22	-14%
Analyse Paratuberculose ELISA	11,15	5,50	-5,65	-51%

Tiers-payant introductions

Pour pouvoir bénéficier de ces tarifs préférentiels dans tous les contextes, le tiers-payant analyses s'applique aussi aux introductions depuis le 01/10/2019. Les analyses correspondantes sont facturées par le LDA 23 à GDS Creuse. Les aides apportées lors de l'utilisation du BGC sont directement déduites lors de la refacturation par GDS Creuse. Pour ce qui est de la partie prélèvements, les vétérinaires ont également validé le tiers-payant actes pour les introductions avec une application au 01/03/2020. La seule exception concernera la fourniture par le vétérinaire sanitaire de la tuberculine lors d'intradermotuberculation.

Une information spécifique a été effectuée auprès des éleveurs et des vétérinaires pour la mise en place de ce tiers-payant introductions.

Aides à l'installation

GDS Creuse, dans le cadre de la charte départementale d'installation en agriculture, apporte à tous les éleveurs qui viennent de s'installer :

- **Pour les bovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
 - Bons pour deux visites vétérinaires d'introduction et les analyses correspondantes.
 - Bon pour une participation à une formation « éleveur infirmier de son élevage ».
- **Pour les ovins :**
 - Une prise en charge de 100 % du bilan sanitaire d'élevage (BSE).
 - Un chéquier de 90 € pour des analyses d'herbe et/ou de fèces.

Mise à disposition de la salle de réunion de GDS Creuse

Conformément à nos valeurs fondatrices de coopération et de mutualisme, le bâtiment GDS Creuse a été conçu pour pouvoir mettre à disposition des autres OPA notre salle de réunion en journée et en soirée. En 2019, les structures suivantes (FDSEA, SAFER, JA, Agri Emploi 23, Service de Remplacement, ADEEPARC, Creuse Agricole, Chambre d'Agriculture, GTV, SDVEL, DDCSPP...) l'ont utilisée pour plus d'une cinquantaine de réunions.

Bilan cotisations et honoraires campagne 2018/2019

Cotisations

- **307.322 UGB et 435.840 bovins moyens** dans **2.614 cheptels** ont cotisé à GDS Creuse pour un montant de **567.640,42 €** de cotisation GDS Creuse, **78.727,00 €** pour le fonds de solidarité bovin, **426.942,44 €** (HT) de cotisation suivi et gestion certification, **211.958,00 €** (HT) de cotisation plan d'éradication BVD, **43.584,00 €** de FMSE et **21.379,60 €** de CSSA (section recherche).
- **59.663 PBC ovins et caprins et 67.501 recensements** dans **923 cheptels** ont cotisé pour un montant de **26.811,43 €** de cotisation GDS Creuse, **1.348,90 €** de FMSE, **814,73 €** de CSSA (section recherche) et **2.702,36 €** de CRSSA (kit avortement).
- **55.136 équivalents porcs charcutiers** dans **88 cheptels** ont cotisé pour un montant de **12.471,40 €** de cotisation GDS Creuse.
- **115 équins** dans **15 cheptels** ont cotisé pour un montant de **506,00 €** de cotisation GDS Creuse et **695,00 €** de mutuelle équarrissage.
- **Le GDS apicole** a cotisé pour un montant de **99,95 €**.

Honoraires

Pour la campagne 2018/2019, ont été enregistrées les opérations suivantes :

- Bovins : 203.738 PS, 4.089 vacations pour un montant HT de 658.500,94 €
- Ovins : 7.397 PS, 202 vacations pour un montant HT de 13.900,82 €
- Caprins : 849 PS, 23 vacations pour un montant HT de 1.589,94 €
- Porcins : 1.127 PS, 88 vacations pour un montant HT de 5.604,01 €

Les honoraires reversés aux vétérinaires pour l'ensemble de ces prophylaxies obligatoires s'élèvent à **679.595,71 € HT**

Cotisations et honoraires campagne 2019/2020

Cotisations annuelles GDS Creuse

Le Conseil d'Administration de GDS Creuse, réuni le 11 décembre 2019, a adopté les tarifs suivants pour les différentes cotisations GDS Creuse pour la campagne 2019-2020 :

Bovins (UGB = UGB moyen et NBM = nombre de bovin moyen)

- Cotisation GDS Creuse bovin : 1,90 €/UGB
- Plan éradication BVD : 1,00 €/UGB
- Fonds de solidarité bovins : 0,50 €/UGB
- Maladies certifiées : 1,44 €/UGB
- CSSA (section recherche) : 0,05 €/NBM

Porcins (EPC = équivalent porcs charcutiers et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse : 0,22 €/EPC
- Cotisation GDS Creuse : 50,90 €/FFT

Ovins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >50 : 0,32 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>50) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,04 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <50 : 12,13 € FFT
- CSSA (section recherche) (<50) : 0,40 € FFT

Caprins (RCT = recensement et FFT = forfait par élevage)

- Cotisation GDS Creuse >25 : 0,54 €/RCT
- CSSA (section recherche) (>25) : 0,01 €/RCT
- CRSSA (kit avortement) : 0,04 €/RCT
- Cotisation GDS Creuse <25 : 13,28 € FFT
- CSSA (section recherche) (<25) : 0,25 € FFT

Autres espèces

- Pisciculture : 101,75 € par pisciculture
- Chevaux :
Section équine
Forfait par détenteur 15,00 € Par équidé de plus d'un an 7,00 €
Mutuelle équarrissage
Tarif adhérent section équine 10,00 €/par équidé de plus d'un an
Tarif non-adhérent section équine 15,00 €/par équidé de plus d'un an
- Abeilles 101,75 € avec le GDS apicole

Honoraires vétérinaires

La commission bipartite, constituée de représentants des éleveurs (Présidents de GDS Creuse et de la Chambre d'Agriculture) et des vétérinaires (Président du SDVEL et Délégué de l'Ordre) définissent les tarifs des interventions lors des opérations de prophylaxie en présence de la DDCSPP. Cette commission s'est déroulée le 20/09/2019 avec un focus sur l'arrêté du 31 juillet 2019 fixant des mesures de surveillance et de lutte contre la BVD) et la visite annuelle des ateliers dérogatoires.

Pour les ateliers dérogatoires, la DDCSPP continuera à réaliser les visites initiales des ateliers, tandis que les visites annuelles seront confiées aux vétérinaires sanitaires, sur la base d'une grille commune. Le tarif acté pour ces visites annuelles de suivi est celui de la visite sanitaire, soit 4 AMV (55,96 € pour 2019) avec une intégration au tiers payant.

Concernant les tarifs de prophylaxie, une revalorisation de 1 % des tarifs a été actée.

La BVD a été intégrée au tableau des tarifs de la même façon que les autres maladies.

Un tarif pour les euthanasies des IPI a été défini : une vacation à 30,30 € et un coût unitaire de l'euthanasie de 30,30 € incluant le coût du produit. La facturation sera effectuée par chaque vétérinaire à GDS Creuse. Ces frais d'euthanasie seront mutualisés, donc sans refacturation à l'éleveur.

PROPHYLAXIES

Bovins

- | | | | |
|-------------------------------------|--------|-------------------------------------|---------|
| • Prise de sang : | 2,66 € | • IDC (sans fourniture tuberculine) | 7,47 € |
| • Vaccination IBR | 1,62 € | • Vacation : | 30,30 € |
| • IDS (avec fourniture tuberculine) | 3,42 € | | |

Ovins

- | | | | |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,07 € | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 82,23 € |
| • Vacation | 30,30 € | | |

Caprins

- | | | | |
|-----------------|---------|--|---------|
| • Prise de sang | 1,07 € | • Contrôle Sanitaire Officiel (CSO) tremblante (visite initiale et annuelle) | 82,23 € |
| • Vacation | 30,30 € | | |

Porcins

- | | | | |
|-----------------|--------|------------|---------|
| • Prise de sang | 2,66 € | • Vacation | 30,30 € |
|-----------------|--------|------------|---------|

CONTROLES D'INTRODUCTION BOVINS

1^{er} bovin

- | | |
|--|---------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 54,93 € |
| • Contrôle sans tuberculination | 40,55 € |

2^{ème} au 7^{ème} bovin

- | | |
|--|----------------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 15,42 €/animal |
| • Contrôle sans tuberculination | 12,53 €/animal |

À partir du 8^{ème} animal

- | | |
|--|---------------|
| • Contrôle brucellose, IBR, tuberculose et hypodermose | 7,15 €/animal |
| • Contrôle sans tuberculination | 4,25 €/animal |
| Varron traitement | 1,14 € |

PLANS GDS Creuse

Bovins

- | | | | |
|-----------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| • Vacation euthanasie des IPI : | 30,30 € | • Visite annuelle dérogatoire | 55,96 € |
| • Euthanasie des IPI (par animal) | 30,30 € | • Visite plan GDS Creuse | 80,00 € |

CONTROLES D'INTRODUCTION OVINS et CAPRINS

Prise de sang

- | | | |
|------------------------------------|------------------------------|---|
| - 1 ^{er} animal : 40,55 € | - 5 suivants : 1,96 €/animal | - 6 ^{ème} au 50 ^{ème} : 1,07 €/animal |
|------------------------------------|------------------------------|---|

CONCLUSION

Par ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse adapte son action et continuera à l'actualiser en fonction des évolutions de vos cheptels, de leur environnement et de vos besoins, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte sanitaire collective, indispensables pour sa réussite.

L'état sanitaire historique favorable de l'élevage creusois, obtenu grâce à l'implication de tous, a permis de placer notre département dans une position confortable pour la commercialisation. D'une lutte contre les maladies spécifiques, l'orientation s'avère plus globale avec une recherche de maîtrise des risques sanitaires en relation avec la santé publique.

La forte implication de GDS Creuse et l'importante action menée en concertation étroite avec les vétérinaires et les éleveurs permettent le développement de la maîtrise préventive des risques sanitaires, contribuant ainsi à l'amélioration de la rentabilité des élevages, à la sécurisation des pratiques et à la prescription sans consultation systématique. L'ensemble de ces avancées représente une véritable (r)évolution dans l'approche de son élevage pour l'analyser dans sa globalité. Parallèlement, la base historique que représente le mutualisme constitue toujours le cœur de métier de GDS Creuse.

Avec la BVD, nous sommes face à un nouveau chantier d'envergure pour l'élevage bovin. La BVD a un fort impact économique actuel et aura un impact commercial national, européen et international conséquent. Le plan d'éradication demande un investissement significatif. Le retour sur investissement sera bénéfique pour les éleveurs et les citoyens-consommateurs.

Le concept « Le sanitaire... J'adhère ! » associe bilan, analyse, apport de garanties, protection avec les outils disponibles, notamment la « boîte à outils GDS Creuse » développée et mise à disposition en relation avec les vétérinaires, le laboratoire départemental, le service santé animale de la DDCCSPP. Il participe au renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

Rappelons que, quelle que soit la situation, le respect des mesures sanitaires de base ou biosécurité, permet d'éviter d'importantes difficultés.



Exposé DDCSPP





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA CREUSE

**RAPPORT D'ACTIVITES 2019
DU SERVICE VETERINAIRE
DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DE LA CREUSE**

Protéger la santé et le bien-être animal

Une situation sanitaire favorable grâce à la mobilisation du réseau sanitaire

Le niveau sanitaire des exploitations creusoises reste particulièrement satisfaisant. Les évènements sanitaires dans les pays voisins (Peste porcine africaine, Influenza aviaire) et dans d'autres départements français (maladie d'Aujeszky chez les porcins et sangliers, par exemple) ont conduit à la mise en œuvre de mesures de surveillance et de prévention renforcées dans les filières animales concernées.

La situation de la tuberculose en Nouvelle-Aquitaine a mobilisé l'ensemble des acteurs pour prévenir l'introduction de la maladie dans le département, toujours indemne.

Avec un budget de 730 000 euros consacrés à la santé animale, la surveillance des principales maladies animales s'est poursuivie en 2019 :

Bovins 430 000 têtes 2650 cheptels	Ovins/caprins 66 000 têtes 1370 cheptels	Volailles 45 élevages dépistage salm.	Porcins 150 cheptels	Apiculture 296 ruchers déclarés	Aquaculture	Animaux de compagnie
Prophylaxies 2697 élevages 168 hors délai 3 déqualifications	Brucellose pas de cas positif confirmé	Salmonelles 148 prélèvements (dépistage obligatoire)	Aujeszky/Brucellose Pas de cas positif confirmé	Aethinatumida 0 signalement	1 agrément zoosanitaire	18 mises sous surveillance rage
245 déclarations avortement	12 déclarations avortement	Biosécurité 6 inspections	Visites sanitaires 62	Loque américaine 3 APDI (levés)	1 prélèvement NHI/SHV	1 arrêté importation illégale
34 susp. tuberculose en abattoir non confirmées	ESST 763 prélèvements négatifs					
ESST 6661 prélèvements négatifs	Visites sanitaires 117					
Visites sanitaires 2293						

La protection des animaux : une priorité déclinée à tous les niveaux

En matière de protection animale, les situations rencontrées sont marginales mais souvent complexes et nécessitent une intervention coordonnée des plusieurs partenaires aux côtés de l'État : GDS, Chambre d'agriculture et EDE, MSA, vétérinaires, gendarmerie...



Les actions-phares :

- > Gestion au fil de l'eau des plaintes relatives à des animaux de rente ou des animaux de compagnie
- > Contrôles conditionnalité relatifs au bien-être animal en élevages : 30 en 2019
- > Contrôles programmés chez les détenteurs professionnels : élevages, pensions et fourrières, centres équestres...
- > Contrôles documentaires et physiques des conditions de transport des animaux vivants

En 2019, la cellule départementale opérationnelle en maltraitance animale s'est pleinement déployée avec l'ensemble des partenaires (MSA, Chambre d'agriculture, vétérinaires sanitaires,...) sous l'égide du GDS : elle a permis de prévenir et accompagner des situations difficiles en élevages.

Les contrôles ont aussi porté en 2019 sur le respect des règles de bientraitance des animaux dans les établissements d'abattage, la formation des opérateurs sur la chaîne et la réactivité des exploitants.

Les échanges et les exportations de bovins : un secteur dynamique

En 2019, le nombre de bovins exportés vers les pays tiers a notablement augmenté par rapport à 2018 (un peu moins de 500 bovins concernés), notamment grâce à l'ouverture et/ou la facilitation de certains marchés, tandis que les échanges vers les pays de l'Union européenne se sont maintenus à leur bon niveau.

	Union européenne	Pays-tiers
Nombre de bovins	54890	2480
Nombre d'équidés	74	7
Nombre de certificats	2240	56
Autres espèces – nombre de certificats	25 (œufs à couvrir)	16 (carnivores)

Les opérations de certification sanitaire, associées à des contrôles ciblés, ont permis de vérifier le respect des garanties sanitaires demandées par les pays importateurs, condition indispensable au maintien de la confiance des partenaires commerciaux.

Concernant les carnivores domestiques, une attention particulière a été portée sur la situation au Royaume-Uni avec le Brexit. compte-tenu d'un nombre important de particuliers d'Outre-Manche qui circulent avec leurs animaux de compagnie.

La garantie d'un environnement de qualité

La politique d'inspection au titre de la protection de l'environnement, de la protection de la nature et des établissements manipulant des sous-produits animaux (équarrissage, méthaniseurs), s'appuie sur une analyse des risques adaptée au contexte local, et contribue ainsi à l'objectif de « mieux vivre ensemble » en garantissant la sécurité publique et la maîtrise des risques de pollutions et de nuisances.

Ainsi en 2019, les établissements suivants ont été suivis :

Sous-produits animaux	9 méthaniseurs recensés : 8 en fonctionnement, 1 en construction 2 projets
	3 agréments relatifs à la manipulation de sous-produits animaux 3 en cours d'instruction
	1 enregistrement de transporteur
	6 autorisations d'utilisation (pour la majorité pour des meutes de chiens)
ICPE*	17 inspections d'établissements (élevages de porcins principalement)
Faune sauvage captive	90 établissements ou particuliers détenant des animaux d'espèces non domestiques
	13 autorisations de détention délivrées

*Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement

Protéger la santé du consommateur : la qualité dans l'assiette

La surveillance de la sécurité sanitaire s'exerce sur toute la chaîne alimentaire, du champ à l'assiette.

En 2019, deux opérations de contrôles renforcés ont été menées au cours de la période estivale avec 90 inspections dans des restaurants, camps de vacances, marchés de producteurs... et lors des fêtes de fin d'année avec 60 inspections dans des établissements produisant des produits festifs et sur les marchés.

La veille sanitaire permanente, par la réalisation de prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire (plans de surveillance et de contrôle) sur des résidus chimiques (résidus de médicaments vétérinaires, contaminants de l'environnement...), des dangers biologiques (*Listeria*, histamine...) et des contaminants environnementaux (radionucléides...), a été assurée par la réalisation de 171 prélèvements qui se sont révélés conformes.



Chiffres clés :

303 inspections : établissements de production et transformation, restauration collective, restauration commerciale, marchés, vente directe à la ferme, boucheries-charcuteries, grandes et moyennes surfaces...

88 % de ces établissements ont présenté un niveau d'hygiène « **Très satisfaisant** » ou « **Satisfaisant** »

36 mises en demeure

11 procès-verbaux

171 prélèvements tout au long de la chaîne alimentaire

5 alertes sanitaires

2 toxi-infections alimentaires collectives



Rapport d'orientation



La biosécurité... Tous concernés : Homme et animaux !

2020 et sa pandémie de la COVID-19 nous a particulièrement sidérés, nous marque et va rester dans nos préoccupations pour quelques mois, voire années.

Cet épisode, par les actions de prévention qu'il demande (mesures barrières, distanciation physique...), illustre, une nouvelle fois, la notion « ONE HEALTH – UNE SANTE » et conforte notre implication dans la sensibilisation au développement de la biosécurité dans les élevages, outil de notre concept « Le sanitaire... j'adhère ! ».

Mais cet épisode ne doit pas entraver notre action sanitaire au bénéfice de l'élevage et des éleveurs. Je vous propose de vous exposer comment GDS Creuse, appuyé sur ses valeurs de solidarité, mutualisme, impartialité et indépendance, fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages, au travers de ses 4 missions essentielles, va œuvrer pour que notre action sanitaire fondamentale se poursuive et s'adapte dans le cadre de notre concept « **Le sanitaire... j'adhère !** ».

Pour les mois à venir, nos actions s'orientent autour de trois axes majeurs :

- Réussir le plan d'éradication de la BVD.
- Poursuivre notre implication au sein de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine.
- Renforcer la sensibilisation à la biosécurité.

Réussir le plan d'éradication de la BVD

Face à l'impact clinique et économique de la BVD, un plan d'éradication « construit par les éleveurs, pour les éleveurs » a été approuvé à l'unanimité par tous les représentants agricoles et vétérinaires, d'où l'Arrêté Ministériel BVD du 31/07/2019.

Nous sommes face à un nouveau chantier d'envergure pour l'élevage bovin avec un passage d'une maîtrise des points à risques à un plan d'éradication. L'action de chaque éleveur, dans le dépistage et la lutte, permettront l'assainissement BVD des cheptels et stopperont les pertes sanitaires et économiques liées à cette maladie dans chaque élevage. Pour une maladie comme la BVD, l'adage « Le sanitaire n'est efficace que s'il est collectif » est particulièrement approprié.

En Creuse, pour des raisons d'efficacité et de simplicité, le conseil d'administration de GDS Creuse a décidé un bouclage généralisé des veaux à la naissance avec prélèvement de cartilage auriculaire pour analyse virologique BVD à partir du 01/10/2020. Nous vous tiendrons régulièrement informés et restons à disposition de chaque éleveur pour toute information, ainsi que tous les vétérinaires que je remercie pour leur investissement dans ce nouveau chantier d'envergure.

Le coût du plan est estimé à 6,4 € par veau. La mutualisation des coûts analytiques, d'indemnisation et d'euthanasie des IPI perdure. L'indemnisation des IPI est revalorisée à 300 € (50 € pour les veaux mâles laitiers).

Les moyens financiers mobilisés proviennent des cotisations, de fonds de réserve GDS Creuse et FMGDS, et des tarifs analytiques préférentiels du LDA d'AJAIN. J'en profite pour remercier une nouvelle fois le Conseil Départemental et le LDA d'AJAIN.

Un dossier de demande d'aide a été déposé auprès du Conseil Régional. Pour les raisons suivantes, son soutien nous paraît incontournable :

- Les pays européens avec un programme d'éradication BVD ont bénéficié d'aides nationales ou régionales.
- L'élevage bovin de Nouvelle-Aquitaine est majoritairement allaitant plein-air. C'est donc un élevage de qualité, valorisant les surfaces en herbe (puits de carbone stratégique) qui structure nos paysages néo-aquitains. Il est ainsi pleinement conforme aux attentes de nos concitoyens. Mais de ce fait, il renferme structurellement des facteurs de risque importants en matière de contamination BVD. De plus, il se trouve dans une situation économique difficile.
- Une lutte collective efficace contre cette maladie permet de limiter les pathologies, donc les intrants, notamment les antibiotiques, et d'augmenter le bien-être animal, sans oublier le bien-être de l'éleveur, donc, là aussi, pleinement conforme aux attentes de nos concitoyens.

Nous sommes dans l'attente de sa réponse et nous espérons la mobilisation de tous les acteurs et partenaires sur ce dossier crucial pour l'élevage bovin néo-aquitain.

Poursuivre notre implication au sein de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine avec son aspect multi-espèces et ses chantiers transversaux

Un seul OVS est reconnu par région, d'une part, pour le domaine animal et, d'autre part, pour le domaine végétal. Avec les nouvelles régions, la FRGDS Nouvelle-Aquitaine (constituée des 12 GDS de la région et des représentants des différentes espèces animales) est reconnue comme l'OVS pour le domaine animal de la Nouvelle-Aquitaine depuis le 01/10/2019 avec une reconduction pour la période 2020-2024 par arrêté ministériel du 19/12/2019.

Avec les 11 autres départements, GDS Creuse s'investit dans différents chantiers :

- L'accréditation de la FRGDS Nouvelle-Aquitaine pour la prophylaxie bovine (brucellose, leucose, tuberculose) selon la norme NF EN ISO/CEI 17020, confirmée par le COFRAC (comité français d'accréditation) inspection.
- Des groupes de travail sur des préoccupations régionales comme la tuberculose ou les myiases à *Wohlfahrtia magnifica*, les missions déléguées par l'Etat hors accréditation (BVD, IBR, varron...) ou des émergences comme la besnoitiose...
- Le périmètre multi-espèces avec des sections par espèces : apicole, aquacole, avicole, équine, porcine et ruminants avec des harmonisations techniques (prophylaxie SRDP chez les porcins), l'identification de chantiers transversaux comme la biosécurité avec les formations afférentes...

- L'ancrage départemental, nécessaire pour l'indispensable proximité, base de l'accompagnement et du renforcement du positionnement de GDS Creuse comme « guichet sanitaire unique » pour le domaine animal.

Renforcer la sensibilisation à la biosécurité

La biosécurité est l'ensemble des mesures destinées à protéger une population animale, l'homme et l'environnement des agents infectieux transmissibles (biosécurité = sécurité contre les agents biologiques) avec une triple finalité : santé animale, sécurité sanitaire des aliments et santé humaine.

La crise de la covid 19 démontre l'intérêt des mesures de prévention :

- On nous parle de quatorzaine... nous vous recommandons l'isolement, 15 jours, de tout animal introduit !
- On nous dit de nous laver les mains... nous vous préconisons les pédiluves, les lave-bottes, la désinfection !
- On nous alerte sur les milieux confinés avec le port du masque... nous vous sensibilisons sur l'aération des bâtiments d'élevage !
- On nous avise de nous faire dépister... nous prônons les contrôles de prophylaxie et d'introduction !

L'application de ces « mesures barrières » montre ses effets positifs quand ces recommandations sont suivies... et négatifs quand elles ne sont pas appliquées ou de manière insuffisante ! Sachons tirer les leçons de cette expérience « grandeur nature » au niveau mondial... pour une application au niveau de chacun de nos élevages avec un retour bénéfique individuel et collectif !

Dans une exploitation, la biosécurité peut se décomposer en 5 axes :

- Faire que le pathogène ne rentre pas dans un troupeau.
- Faire que le pathogène ne circule pas dans un troupeau.
- Faire que le pathogène ne sorte pas d'un troupeau.
- Faire que le pathogène n'infecte pas l'homme.
- Faire que le pathogène ne persiste pas dans l'environnement.

Une biosécurité active, c'est moins d'agents pathogènes, c'est donc moins de traitements, d'antibiorésistance, de pertes, d'impacts financiers...

Nous allons renforcer la sensibilisation des éleveurs et des intervenants en élevage sur ce domaine. Parallèlement, nous allons également mobiliser notre filiale de services, Farago Creuse. Dans son objet de facilitation des missions sanitaires de GDS Creuse, en concertation avec GDS Creuse et en fonction des remontées terrain, elle va proposer des actions pratiques pour aider à la mise en place d'outils permettant de favoriser une biosécurité efficace.

La communication, un marqueur de notre action à encore amplifier

Pour ces différents axes, la communication est un outil indispensable. Notre panel est déjà important : site www.gdscreuse.fr avec sa lettre d'information, GDS Creuse Mémo, portes ouvertes, information des vétérinaires et des nouveaux installés...

2019 a vu la mise à disposition de WebGDS aux éleveurs creusois. Il permet à chaque éleveur de consulter ses résultats d'analyse en ligne, d'éditer ses attestations non-IPI et son BSE prérempli avec le choix des intervalles de date. Nous allons renforcer l'utilisation auprès des 1.400 éleveurs qui nous ont communiqué une adresse courriel.

La continuité dans le changement

2020-2021 va voir aussi un changement significatif à GDS Creuse. Didier GUERIN, impliqué dans notre structure depuis 1987 (administrateur en tant que vétérinaire libéral à Bénévent l'Abbaye, puis vétérinaire conseil et directeur depuis 2000) va faire valoir ses droits à la retraite le 31 janvier 2021. Boris BOUBET va lui succéder. Il présente un profil similaire, vétérinaire libéral à Aubusson puis salarié de GDS Creuse depuis novembre 2016. La période de tuilage a donc été conséquente.

Cela va permettre une continuité avec, notamment, un partenariat étroit avec les vétérinaires dans la co-construction des actions collectives.

CONCLUSION

Fort de son expertise sanitaire animale collective au service de tous les élevages et à travers ses missions « d'apport de garanties de cheptel et d'image des élevages », « de lutte contre les maladies contagieuses », de « mutualisme » et « d'information », GDS Creuse a fait évoluer son action et continuera à la faire progresser en fonction des modifications des élevages, des besoins des éleveurs et de leur environnement, tout en conservant les bases fondamentales de la lutte collective et sanitaire, indispensables pour sa réussite.

D'une lutte contre les maladies contagieuses, nous nous sommes orientés vers notre démarche plus globale, « Le sanitaire... j'adhère ! », permettant un renforcement de notre coopération pour un troupeau sain, sûr et rentable.

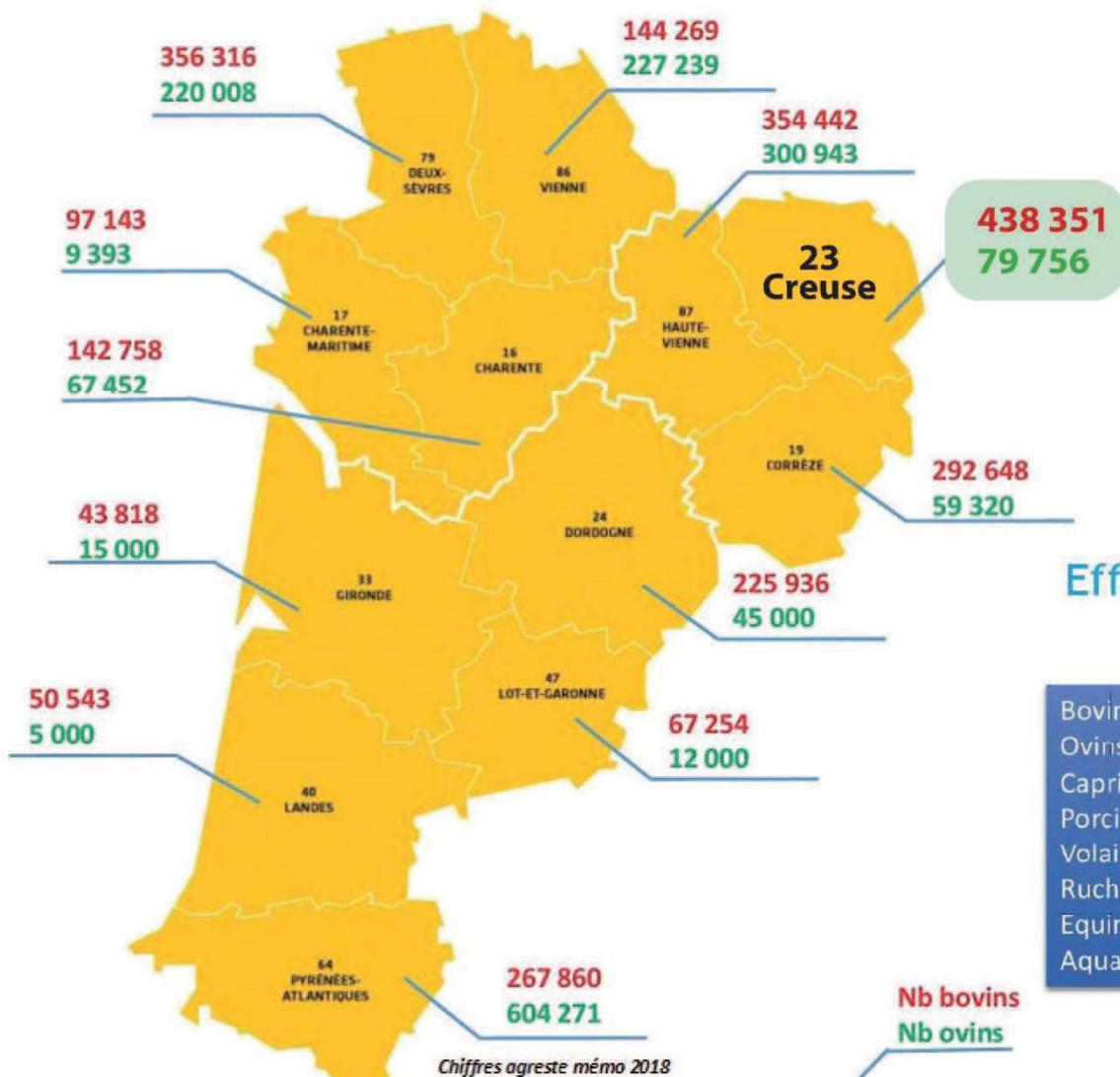
Au nom de tous les éleveurs, je tiens à remercier nos partenaires : les vétérinaires, l'administration, en particulier la DDCSPP et son Service Santé Animale, le Laboratoire Départemental d'Analyses, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, les Organisations Professionnelles Agricoles, notamment la Chambre d'Agriculture, le Crédit Agricole, nos instances régionale (FRGDS Nouvelle-Aquitaine) et nationale (GDS France), vous délégués cantonaux et les salariés GDS Creuse et Farago Creuse avec une mention spéciale pour Didier en cette année si particulière !

Philippe MONTEIL – Président de GDS Creuse



Annexes





Effectifs par filière

Bovins = 2 481 338
 Ovins = 1 678 626
 Caprins = 456 804
 Porcins = 864 389
 Volailles = 34 300 000
 Ruchers = 176 000
 Equins = 70 000
 Aquaculture = 12 000 t produites

Nb bovins
 Nb ovins

La Nouvelle-Aquitaine, 1^{re} région agricole de France

La Nouvelle-Aquitaine est la 1^{re} région agricole de France avec 54 % de ses 185.000 exploitations orientées vers l'élevage et une grande diversité de productions avec 155 signes d'identification sous qualité. C'est le 1^{er} cheptel de vaches allaitantes avec une importante production de broutards, le 1^{er} cheptel de brebis allaitantes, le 2^e bassin de production de lait de brebis (1/3 du cheptel national en Pyrénées-Atlantiques) et la 1^{re} région productrice de lait de chèvre (essentiellement en Deux-Sèvres) avec 37 % du cheptel français et 40 % de la production de lait. Pour les poulets de chairs, ils sont IGP/Label Rouge dans les Landes ou bio dans les Deux-Sèvres (15 %). 55 % de la production nationale de canards gras est en Nouvelle Aquitaine et c'est la 1^{re} région ostréicole.

Promouvoir l'excellence sanitaire avec les éleveurs de toutes les espèces

La FRGDS a pour objectif de défendre, représenter, former, informer et accompagner les éleveurs de toutes les espèces d'animaux de rente dans le domaine sanitaire animal de la Nouvelle-Aquitaine et ainsi promouvoir l'excellence sanitaire de la Nouvelle-Aquitaine pour le bénéfice des éleveurs et en répondant aux besoins du citoyen-consommateur. Pour ce faire, elle va coordonner et harmoniser les actions sanitaires communes conduites par les GDS, assurer la concertation et la mutualisation de moyens des 12 GDS en maintenant le maillage de proximité, permettant les échanges et la réactivité et être l'interlocuteur des services de l'Etat (DRAAF/SRAL) et du Conseil Régional.

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVES

Bureau

Président : Philippe MONTEIL - Bussière - 23130 LE CHAUCHET (élu 2019)	Eleveur
1 ^{er} Vice-pdt : Nicolas ATHANASSIADIS - 34, r des Tanneries - 23210 BENEVENT L'ABBAYE	GTV 23
2 ^{ème} Vice-pdt : Pascal JOSSE - Le Brac - 23300 ST AGNANT DE VERSILLAT (élu 2018)	Eleveur
Secrétaire : Christine JARRY - 12, La Salle - 23500 FELLETIN (élue 2017)	Eleveur
Secrétaire Adjoint : Francis COUDERT - Chasselines - 23480 ST MICHEL DE VEISSE (élu 2017)	Eleveur
Trésorier : Bernard VIALATOUX - Soumeix - 23460 ROYERE DE VASSIVIERE (élu 2018)	Eleveur

Autres membres du Bureau

Sébastien BROUSSE - La Chassagne - 23420 MERINCHAL (élu 2017)	Eleveur
Nicolas SIMONNET - La Renardive - 23170 NOUHANT	Conseil Départemental
Xavier HUGUET - 72, Grande Rue - 23160 AZERABLES	SDVEL23
Nicole DELUCHAT - Sigoulet - 23210 BENEVENT L'ABBAYE (élue 2019)	Eleveur
Jean-Marie COLON - Le Masneuf - 23250 LA CHAPELLE SAINT MARTIAL	Chambre d'Agriculture

Autres membres du Conseil à voix délibérative

Christelle JUNG - 2, Place du Marché - 23700 AUZANCES	Ordre Vétérinaire
Jean-Yves DEBROSSE - Lascoux - 23800 MAISON FEYNE (élu 2018)	Eleveur
Sébastien MAUVY - 39, Claverolles - 23000 ST SULPICE LE GUERETOIS (élu 2018)	Eleveur
Béatrice PARBAILE - 2, L'Age - 23140 PARSAC (élue 2019)	Eleveur
Fabrice DESRIEUX - Le Baron - 23360 NOUZEROLLES (élu 2019)	Eleveur
Franck TOURET - Poux - 23200 SAINT AMAND (élu 2017)	Eleveur
Bernard DUTHEIL - Bêtes - 23230 TROIS FONDS	FDSEA

MEMBRES A VOIX CONSULTATIVES

Service Elevage	Yves HENRY - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
J.A. 23	Nicolas DOUCET - 12, Le Montfrialoux - 23110 SANNAT
Section ovine	Didier DUBOSCLARD - Gaschard - 23260 MAGNAT L'ETRANGE
Section caprine	
Section porcine	Maryline GLOMEAU - L'âge Grillon - 23170 NOUHANT
Section équine	Jean-Marc ALANORE - Clermonteix - 23140 JARNAGES
Organismes de Production	Christophe BRIDIER - 6, La Villetelle - 23000 SAINT-FIEL

CONSEILLERS TECHNIQUES

Directeur DDT - Cité Administrative - 23000 GUERET
Directeur DDCSPP - 1, Place Varillas - CS 60309 - 23007 GUERET Cedex
Directeur du LABORATOIRE DEPARTEMENTAL - 42/44 route de Guéret - 23380 AJAIN
Service Elevage - Line DAUPHIN - 8, Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Directeur Lycée Agricole - Jean Pierre LAFAYE - Le Chaussadis - 23150 AHUN
CACF - Laurent BERGER - 15, Le Grand Marseuil - 23800 LA CELLE DUNOISE

A convoquer suivant nécessité :

MSA - Avenue d'Auvergne - 23000 GUERET
Présidente Association Consommateurs - 2 ter, avenue de la République - 23001 GUERET Cedex

Commission du personnel => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Bernard VIALATOUX

Commission des impayés => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Nicole DELUCHAT
- Bernard VIALATOUX

Commission bipartite

- Philippe MONTEIL ou son représentant Bernard VIALATOUX

Groupement Régional d'Action Sanitaire du Limousin => 4 membres et 2 suppléants

- Philippe MONTEIL
- Pascal JOSSE
- Christine JARRY
- Nicole DELUCHAT

Suppléants :

- Sébastien MAUVY
- Jean-Yves DEBROSSE

FRGDS Nouvelle-Aquitaine

Titulaires :

- Philippe MONTEIL
- Christine JARRY

Suppléants :

- Pascal JOSSE
- Nicole DELUCHAT

Commission Faune Sauvage => 2 membres

- Christine JARRY
- Fabrice DESRIEUX

CDO Maltraitance Animale => 3 membres :

- Philippe MONTEIL
- Bernard VIALATOUX
- Jean Yves DEBROSSE

Président
Philippe MONTEIL

Direction
Dr Didier GUERIN

**Accueil et
comptabilité**
Annie FOREST

**Service dangers
sanitaires 1^{ère} catégorie
et facturation**

Responsable :

- Christophe LE MAUX

Collaboratrices :

- Patricia MORIN
- Pauline PERREAUT
- Aurélie PERRIER

**Service dangers
sanitaires 2^{ème} et 3^{ème}
catégories**

Responsable :

- Dr Boris BOUBET

Collaboratrices

- Emilie AMEAUME
- Aurélie DEFRENAIX
- Camille REDON

**Communication
et formations
Petits ruminants**

Marien BATAILLE





26, rue Alexandre Guillon – BP 201 – 23004 GUERET CEDEX

Tél : 05.55.52.53.86 – Fax : 05.55.52.68.43

www.gdscreuse.fr – gds23@reseauugds.com

